



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 DECEMBRE 2011

Présent-e-s :

M. Richard JEANMONOD, Président

M. Francisco VALENTIN, Secrétaire

M. Roberto RIGHETTI, Vice-secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

M. Philippe LÜSCHER, Membre du Bureau (*à 21H00*)

Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Marie-Françoise COOPOOSAMY, Sarah GIRARD, Geneviève GUINAND MAITRE, Alexandra SAAS et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Joaquim BARBOSA, Flavio BARROS, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Antonio GAMBUZZA, Eric GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Xavier MAGNIN, Philippe ROCHETIN, Patrick RUFFIEUX et Denis THORIMBERT, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Geneviève ARNOLD, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

MM. Robert CHAL et Alain MARTIGNONI

Mmes Fabienne MONBARON et Martine DJOUNGONG

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mmes Patrizia MELLI et Patricia MERAD, Assistantes au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2011**
 - 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
 - 3. Communications du Conseil administratif**
 - 4. Rapports des commissions**
 - a) Sport et Bâtiments énergie et emplacements communaux du 6 novembre**
-

- b) **Petite enfance et écoles du 17 novembre**
- c) **Culture et loisirs du 24 novembre**
- d) **Aménagement et environnement du 28 novembre**
- e) **Social, famille, jeunesse et emploi du 1^{er} décembre**
- f) **Bâtiments, énergie et emplacements communaux du 5 décembre**
- g) **Sécurité et mobilité du 12 décembre**
- h) **Finances et communication du 19 décembre**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération :

- a) **D 133-2011 R : Crédit d'engagement de Frs 166'000.- pour la mise en œuvre du plan directeur de stationnement, 1^{ère} étape**
- b) **D 14-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 460'000.- en vue de la déviation du collecteur d'eaux pluviales (EP) de la route de Saconnex-d'Arve sur le nouveau réseau d'évacuation EP de la route de la Chapelle, participation de la commune de Plan-les-Ouates**
- c) **D 16-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 38'300'000.- pour la construction de l'école intercommunale « Le Sapay » dans le secteur du PAC La Chapelle-Les-Sciers à Plan-les-Ouates**
- d) **D 17-2011 P : Echange de parcelles et constitution d'une servitude d'empiètement, route de Saint-Julien – chemin du Pont-du-Centenaire**
- e) **D 19-2011 P : Préavis pour le projet de modification des limites de zones N° 29'856-529 pour la création d'une zone de verdure au chemin de Maronsy/Chemin de la Vironde, dans le cadre de l'extension du columbarium au cimetière de Plan-les-Ouates**

B. Résolution :

- a) **R 02-2011 P : Projet de schéma directeur cantonal et projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal**

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motion :

- a) **M 35-2011 R : Pour la préservation des espaces arborisés de la Butte**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Richard Jeanmonod, Président du Conseil municipal, accueille l'assemblée et ouvre la séance à 20H05 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous les participants. Il excuse les absences de Mmes Monbaron et Djoungong, ainsi que celle de M. Martignoni, opéré ce jour à la suite d'un accident et auquel il souhaite un prompt rétablissement. Il annonce que M. Lüscher, retenu pour raisons

professionnelles, aura du retard, de même que M. Chal. Sur ce, il relève que le nombre des votants est de 20 personnes et que la majorité est donc de 11 voix.

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2011**

Le Président relève qu'il est fait mention, en page 5, dernier paragraphe, du 100^{ème} anniversaire du Groupe des Archives. Or, il ne s'agit pas du 100^{ème} anniversaire du Groupe des Archives, mais du 100^{ème} anniversaire du 1^{er} avion qui s'est posé à Plan-les-Ouates.

Ce procès-verbal ne suscite pas d'autres remarques ni d'autres corrections.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 18 voix pour et 2 abstentions, sous réserve de la modification demandée.

2. **COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

2.1. **Délai référendaire**

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du jour suivant l'affichage, soit en principe le 28 décembre 2011 et qu'il s'achèvera le 27 janvier 2012.

2.2. **Départs du Conseil municipal**

Le Président annonce que Mme Berthod Huttin et M. Philippe Lüscher assistent, ce soir, à leur dernière séance du Conseil municipal en tant que conseillère et conseiller municipaux. La première en raison d'une prochaine maternité et le second pour raisons professionnelles. Ils seront forts regrettés.

Mme Berthod Huttin confirme qu'elle démissionne au 31 décembre 2011 pour l'excellent motif qu'est la venue de son deuxième enfant. Cette prochaine naissance lui a fait prendre conscience de la nécessité de fixer certaines priorités. Elle remercie chaleureusement la commune de Plan-les-Ouates, ses services, son secrétaire général, le Conseil administratif et l'ensemble des conseillers municipaux. Elle a passé cinq ans de législature extrêmement intéressants et formateurs. Elle espère continuer à les suivre et que leurs débats continueront à être constructifs, permettant de faire avancer la commune de Plan-les-Ouates dans le bon sens. Elle les quitte avec regret, mais gardera évidemment un œil attentif et intéressé sur tout ce qui se passera au sein de ce Conseil municipal et souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

2.3. **Courrier reçu des habitants de la Goulette**

Le Président informe que, suite à un courrier reçu des habitants de la Goulette, courrier qui a été lu au Bureau, un rendez-vous est prévu en janvier 2012 avec le Conseil administratif.

2.4. **Liste des naturalisations**

Le Président annonce que la liste des naturalisations est à disposition pour consultation auprès des assistantes du secrétariat général.

En l'absence d'autres communications, **le Président** cède la parole à Mme le Maire, pour les communications du Conseil administratif.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Repas de Noël des aînés

Mme Arnold rappelle que le repas de Noël des aînés s'est déroulé le samedi 17 décembre 2011 à l'Espace Vélodrome et remercie les conseillers/ères municipaux/pales qui ont participé au service de table, ce qui est toujours apprécié par les convives, lesquels étaient près de 370 cette année. Ses remerciements s'adressent également aux différents services et à leurs collaborateurs et collaboratrices qui oeuvrent pour l'organisation de cette journée très attendue par les seniors. La salle était magnifiquement décorée ; la qualité des repas et l'orchestre encourageant à la danse ont grandement contribué à la réussite de cette édition 2011.

3.2. Fête de Noël communale

Mme Arnold annonce que la fête de Noël communale a eu lieu le 14 décembre 2011. Le temps exécrable de l'après-midi a heureusement fait place à une météo clémente et douce pour le soir, permettant le bon déroulement de la manifestation. Grâce aux chants des enfants de l'école des Petites-Fontaines, aux concerts de la Musique municipale et du juniors' band, aux sculptures sur glace, à la démonstration de patinage avec l'école de patinage des Vernets, aux décorations de sapin par les associations et institutions de la petite enfance, ainsi qu'au risotto de l'Amicale des sapeurs pompiers, la soirée fut belle pour annoncer les fêtes de Noël.

3.3. 7^{ème} journée des entreprises

Mme Arnold relate brièvement la 7^{ème} journée des entreprises qui s'est déroulée le 20 octobre dernier à l'Espace Vélodrome, traitant des thématiques suivantes avec la participation d'intervenants : le matin : *'l'intégration des jeunes en entreprises – nouveaux défis'* et l'après-midi : *'Politique économique – quelle croissance ?'*. L'intérêt des participants et la qualité des interventions son à relever. Le guide 2011 et adresses des entreprises est publié. Il est à la disposition des conseillers/ères municipaux/pales qui seraient intéressés et qui peuvent se le procurer auprès de l'administration. La journée ayant donné lieu à un captage vidéo, celui-ci est accessible via le site internet communal, dans la partie *'les vidéos des manifestations communales'*. A cette occasion, la remise du prix Genilem HES-SO Genève 2011 s'est déroulée à l'issue de cette journée.

3.4. Visite d'une délégation chinoise de la province de Hubei

Mme Arnold annonce avoir eu l'occasion de recevoir, le 5 décembre dernier, une délégation chinoise de la province de Hubei (61 millions d'habitants). Cette rencontre s'est faite dans le cadre d'une signature d'un accord entre le Conseil d'Etat de Genève et les représentants politiques de Hubei, en lien avec les nouvelles technologies. Des protocoles ont également été signés dans le domaine culturel, encourageant les échanges entre ces deux régions. L'intérêt était de visiter la zone industrielle de Plan-les-Ouates et de découvrir le fonctionnement d'une commune connaissant un fort développement dans le domaine industriel et notamment dans les perspectives de favoriser le développement de la biotechnologie. Le secrétaire général de cette province a ainsi eu l'occasion de visiter l'école du Vélodrome, ce qu'il a fait avec grand intérêt. Ils ont pu échanger sur leurs fonctionnements politiques, avant de rejoindre la salle de l'Alabama à l'Hôtel de Ville où se signaient les différents accords. Ce fut, en tout cas pour Mme Arnold, une belle expérience de visite protocolaire.

3.5. Spectacle pour enfants, à La Julienne, le 24 décembre 2011

Mme Arnold annonce qu'un spectacle pour enfants aura lieu à La Julienne le 24 décembre 2011, afin d'offrir par le biais de deux représentations, une manière d'attendre la soirée de Noël. Il s'agit d'un spectacle intitulé '*Cendrillon*' et dont les conseillers/ères municipaux/pales ont certainement vu la publicité, laquelle est à leur disposition.

3.6. Culture & Rencontre

Mme Arnold tient à relever que l'association Culture & Rencontre organise, en janvier et en février 2012, des conférences scientifiques sur la thématique '*Energies en questions*' qui peuvent intéresser les conseillers/ères municipaux/pales. Ces derniers trouveront de plus amples informations sur le site internet de l'association. Quelques brochures sont également à leur disposition.

3.7. Vœux du Conseil administratif et remise du mérite communal

Mme Arnold annonce que l'année 2012 s'ouvrira avec les vœux du Conseil administratif et la remise du mérite communal, le 13 janvier 2012 à l'Espace Vélodrome. Elle rappelle que cette cérémonie est ouverte à toute la population, avec des invitations ciblées, personnalisées pour les nouveaux habitants et les associations communales, les encourageant à participer à ce moment d'échange.

3.8. Réponse à la question écrite déposée par le groupe PDC lors du dernier Conseil municipal

Mme Arnold annonce qu'une réponse écrite à cette question sera apportée par le Conseil administratif lors de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2012.

Mme Monbaron étant absente, M. Durand se charge de faire part des communications concernant le dicastère de cette dernière.

3.9. Club de Natation - Meeting de la Saint-Nicolas

M. Durand informe que le Club de Natation a organisé son meeting de la Saint-Nicolas les 3 et 4 décembre 2011 à la piscine de Plan-les-Ouates. Ce concours a réuni des jeunes de 10 à 20 ans, venant de toute la Suisse romande.

3.10. Tournoi inter-patinoires extérieures

M. Durand annonce que le 17 décembre, les jeunes du Hockey club de Plan-les-Ouates se sont rendus à Coppet pour disputer un tournoi inter-patinoires extérieures, tournoi lors duquel ils ont fait un match nul et remporté deux victoires.

3.11. Fête du hockey organisée par le Hockey club de Plan-les-Ouates

M. Durand annonce que le Hockey club de Plan-les-Ouates organisera le 17 janvier 2012, une fête du hockey à la patinoire de Plan-les-Ouates, de 16H00 à 20H00, où il accueillera de nombreuses équipes pour disputer des matchs amicaux.

3.12. Vestiaires provisoires des Cherpines

M. Durand informe qu'une demande d'autorisation de construire a été déposée au DCTI (Département des Constructions et des Technologies de l'Information), dans le cadre de l'exposé des motifs EM 08-2011. A la demande de ce dernier, un complément de plan a été requis suite au préavis de la police du feu. Ce complément leur a été adressé début décembre.

La Commune attend la délivrance de cette autorisation de construire pour février ou mars 2012.

3.13. Plan de site d'Arare-Dessus

M. Durand annonce que la Commune a reçu un préavis défavorable de la commission de l'urbanisme et de la commission des monuments et des sites pour une partie de ce plan de site. Un déplacement sur place a eu lieu avec un représentant de chacune de ces commissions. Des accords ont été trouvés et les plans et règlements modifiés seront présentés à la commission de l'Aménagement du territoire le lundi 9 janvier 2012. Une présentation du projet au public sera organisée fin janvier, début février 2012.

3.14. Plan localisé de quartier Les Sciers

M. Durand annonce que, dans le cadre du plan localisé de quartier Les Sciers, le DCTI a reçu cinq observations durant l'enquête publique. Une séance est prévue à l'Office de l'urbanisme avec la FPLC (Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif) et l'Office du logement pour traiter de ces observations. Au début du mois de janvier 2012, une séance sera organisée par la Commune pour recevoir les membres de l'APACS (Association des propriétaires du périmètre d'aménagement concerté La Chapelle-les Sciers), suite à leurs observations. La Commune a informé l'Office de l'urbanisme qu'elle veut traiter et régler ces observations, dans la mesure du possible, avant de donner son préavis, afin de limiter au maximum le risque de recours dans le cadre de la procédure d'opposition qui s'ouvrira par la suite.

3.15. Plan de site de Saconnex d'Arve-Dessous

Concernant le plan de site de Saconnex d'Arve-Dessous, **M. Durand** annonce que deux courriers seront envoyés par notre avocat, avant la fin de l'année, à M. Mark Müller ainsi qu'à la Direction du Service des monuments et des sites, dans le cadre du recours contre l'autorisation de construire pour l'Auberge de la Tour, afin de les intimer à ouvrir l'enquête publique de ce plan de site.

3.16. Agression de trois jeunes du Club de football

M. Durand annonce que trois jeunes du Club de football ont été agressés par deux autres jeunes à la sortie de leur entraînement la semaine dernière. Deux d'entre eux ont pu s'enfuir, mais le troisième s'est fait frapper, vider son sac et dérober un appareil de musique. Les agents de la police municipale ont rencontré certains parents. Tous les jeunes agressés ont été reçus à la Mairie avec leurs parents par la conseillère administrative en charge de la sécurité et par le chef de la police municipale. Les trois familles ont porté plainte. Les auteurs ont été identifiés et auditionnés par la police cantonale. Il s'agit de jeunes ayant un passé déjà bien chargé. L'affaire suit son cours.

3.17. Installation de caméras de vidéosurveillance

M. Durand informe qu'un devis pour l'installation de caméras de vidéosurveillance dans chacune des entrées du bâtiment de la salle de gymnastique-piscine a été demandé.

3.18. Entrée en fonction d'un nouvel agent de la police municipale

M. Durand annonce que M. Barreiro, nouvel agent de la police municipale, poursuit son école de formation. La semaine dernière, ce dernier a travaillé 'en immersion' sur la Commune avec ses futurs collègues. Tout s'est bien passé et son cursus de formation se déroule bien. Il prendra donc ses fonctions sur la Commune au début du mois de mars 2012.

3.19. Recrudescence des incivilités

M. Durand informe qu'une recrudescence des incivilités dans les toilettes nouvellement aménagées sur la Butte, ainsi qu'au niveau de l'esplanade située entre la piscine et la salle communale, est à déplorer. En effet, celle-ci est régulièrement laissée dans un état pitoyable. Une jeune personne ayant fêté son anniversaire à cet endroit, avec de nombreux invités qui ont laissé les lieux dans un état déplorable, a été identifiée. Elle a été entendue à la Mairie avec ses parents et s'est vue notifier une amende ainsi que des travaux d'intérêts généraux consistant à nettoyer l'espace public durant la première semaine de janvier 2012.

3.20. Médailles pour chiens

M. Durand annonce que dès 2012, les modalités de retrait des médailles pour les chiens, ainsi que le paiement de l'impôt y relatif change. Si le montant des impôts reste inchangé, il sera dorénavant indépendant de la médaille et sera directement facturé aux propriétaires de chiens par l'administration fiscale cantonale. Chaque propriétaire de chien a reçu un courrier de cette dernière, l'informant des modifications ainsi que des pièces à présenter. Les médailles seront à retirer auprès du Service de la police municipale entre le 9 janvier et le 31 mars 2012. Dès le 1^{er} avril, tout propriétaire d'un chien ne portant pas la médaille sera amendable et amendé. Les communes peuvent demander un émolument jusqu'à CHF 24.- pour la délivrance de la médaille. Le Conseil administratif a décidé de ne pas demander d'émolument à ses communiens.

A l'issue de ces communications, M. Durand fait par de celles concernant son propre dicastère.

3.21. Projet de giratoire autoroutier de la Bataille

M. Durand informe que le rapport d'impact sur l'environnement concernant le projet de giratoire autoroutier de la Bataille, dont le nom officiel pour l'Office fédéral des routes est '*complément à la jonction de la Milice*', est accessible sur cmnet, rubrique '*Trafic*'. Il rend attentif au fait que le chargement de ce document sur les iPad peut prendre un peu de temps car celui-ci fait plus de 100 Mo (méga octets). Il encourage les conseillers municipaux à le consulter.

3.22. Fête de fin d'année de la société Rolex

M. Durand annonce que la société Rolex organisera, le vendredi 23 décembre 2011, sa fête de fin d'année. 2500 personnes y sont attendues. Afin de faciliter cette organisation, et à la demande de l'entreprise, il remercie les conseillers de prendre note de la fermeture de la route de Base entre le Pont-du-Centenaire et la route de la Galaise, à 19H30, afin de permettre aux nombreux invités d'y stationner. En contrepartie, la société Rolex s'acquittera d'une taxe pour utilisation du domaine public.

3.23. Contrôles radars

M. Durand informe que des contrôles radars ont été effectués par la police cantonale à la demande de la Commune, sur la route de Saint-Julien et sur la route de Saconnex d'Arve, les 16, 23 et 29 novembre 2011. Plus de 1700 automobilistes ont été contrôlés et, sans réelle surprise, les résultats montrent qu'ils n'étaient que 3 % à être en infraction sur la route de Saint-Julien, alors qu'ils étaient près de 25 % à l'être sur la route de Saconnex d'Arve.

3.24. Projet Skylab

M. Durand annonce que le projet Skylab pour la construction d'un bâtiment industriel dans la Ziplo sur les parcelles dites 'de la piscine' avance concrètement. Une séance a eu lieu le lundi 19 décembre 2011, séance réunissant la Commune, la Fondation pour les Terrains Industriels

(FTI), l'investisseur qui est la société Concorde et le bureau d'architectes Bassi Carella, à l'occasion de laquelle ils ont reçu les tableaux financiers demandés qui précisent les coûts de la crèche et de la caserne des pompiers. M. Durand rappelle qu'il leur est indispensable de disposer de ces éléments avant de signer quoi que ce soit, afin d'avoir une garantie quant aux frais que la Commune sera amenée à engager. Ces tableaux sont en cours d'analyse et tout laisse penser que l'on est sur la bonne voie. Une séance est prévue en janvier prochain pour poursuivre et affiner le projet et mettre en place les documents juridiques qui lieront la Commune à la FTI quant au droit de superficie au premier degré et ceux qui lieront la FTI avec l'investisseur, ainsi que les documents qui organiseront le régime de copropriété auquel la Commune sera soumise. En termes de planning, l'investisseur travaille avec le bureau d'architectes pour que celui-ci soit en mesure de déposer une requête en autorisation de construire d'ici fin mars 2012. M. Durand aura l'occasion de présenter prochainement en commission les projets de contrats de droit de superficie, dont les rédactions avancent à satisfaction.

3.25. Signature de l'acte d'achat de la parcelle N° 5710

M. Durand informe que Mme Arnold et lui-même ont signé ce jour l'acte d'achat de la parcelle N° 5710, située dans le périmètre des Sciers, dont le financement était prévu par la délibération D 04-2011 votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 21 juin 2011. Il s'agit d'une parcelle de 2836 m² que la Commune a acquise à hauteur de 50 %, les autres 50 % ayant été acquis par la société BatiLAC et MM. Rosset.

3.26. Requête en autorisation de construire DD 104'703-1

M. Durand relève que certains conseillers municipaux ont peut-être eu l'occasion de constater la publication de la requête en autorisation de construire concernant la construction d'un bâtiment industriel sur la parcelle que la Commune loue aux Services industriels de Genève (SIG), parcelle où se trouve actuellement le parking public de la Ziplo. Cette requête est liée au projet 'Corner 21' pour la construction d'un bâtiment industriel le long de la route de Saint-Julien. La réalisation de ce projet implique le déplacement d'une halle industrielle qui se trouve actuellement sur cet emplacement. Lors de discussions qui ont eu lieu cet été avec les promoteurs de ce projet, la Commune leur avait alors indiqué qu'elle serait disposée à céder le bail qui la lie avec les Services industriels, à la condition expresse de pouvoir récupérer un emplacement de parking dans la Ziplo, d'une capacité d'accueil similaire à celui existant et, naturellement, sans coûts pour la Commune. Cette proposition a été, en son temps, bien accueillie par les promoteurs qui n'ont ensuite plus donné de nouvelles jusqu'à la publication de cette requête en autorisation qui n'a donc pas manqué d'étonner le Conseil administratif et cela est un euphémisme. Celui-ci l'a donc fait savoir aux promoteurs qui lui ont fourni quelques explications empreintes d'une certaine gêne. Pour l'instant, la Commune a demandé au DCTI de ne pas avoir à se prononcer sur cette requête en autorisation, avant d'avoir pu en discuter plus ouvertement avec les promoteurs. Evidemment qu'à défaut, elle préavisera négativement.

3.27. Aide financière octroyée à Médecins sans frontières

M. Durand annonce que, sollicités par Médecins sans frontières au sujet de l'épidémie de choléra qui sévissait au Tchad il y a quelques semaines, le Conseil administratif a décidé d'octroyer une aide d'urgence de CHF 5'000.- à cette organisation non gouvernementale pour l'aider à soigner les nombreux malades ; plus de 10000 personnes ont été affectées par cette redoutable épidémie.

3.28. Zone pavée devant la Mairie, route des Chevaliers-de-Malte

M. Durand informe que les travaux d'aménagement qui avaient été prévus pour la fin de cette année sur la zone pavée située au bas de la route des Chevaliers-de-Malte, devant la Mairie, sont repoussés au début de l'année 2012 en raison des délais de commande des pavés.

3.29. Assainissement et réaménagement du chemin du Grand-Voiret

M. Durand annonce qu'une campagne de sondage sur le chemin du Grand-Voiret sera réalisée par l'entreprise adjudicatrice Rampini & Cie, du lundi 19 au jeudi 22 décembre 2011. Ces sondages serviront aux repérages par les différents services SIG des collecteurs existants et à l'étude de la qualité du terrain en place. Les fouilles seront remblayées et réfectionnées pour les fêtes de fin d'année. Une séance avec les riverains est prévue le mardi 17 janvier 2012, à 18H30, au restaurant scolaire des Petites-Fontaines. Une invitation leur a déjà été adressée.

3.30. Communication du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement

M. Durand a le plaisir de faire part de la communication suivante qui leur a été transmise par le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement :

'Suite au départ, pour cause de retraite, du major Eric Rahm, commandant de l'arrondissement militaire 3, c'est Madame le major Maria Keller qui reprend le commandement de cet arrondissement militaire depuis le vendredi 9 décembre 2011.'

Tout en reconnaissant ne pas être un militariste acharné, M. Durand salue cette décision d'avoir nommé une femme à un poste de commandement militaire.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à i).

a) Sport et Bâtiments énergie et emplacements communaux du 6 novembre (annexe a)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Petite enfance et écoles du 17 novembre (annexe b)

Mme Willimann, qui a remplacé le rapporteur lors de cette séance, donne lecture du rapport qu'elle a elle-même rédigé, lequel n'appelle aucune remarque.

c) Culture et loisirs du 24 novembre (annexe c)

M. Meylan donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Aménagement et environnement du 28 novembre (annexe d)

M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Social, famille, jeunesse et emploi du 1^{er} décembre (annexe e)

M. Gardiol donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Bâtiments, énergie et emplacements communaux du 5 décembre (annexe f)

M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) Sécurité et mobilité du 12 décembre (annexe g)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

h) **Finances et communication du 19 décembre** (annexe h)

Mme Saas étant aphone, **Mme Cooposamy** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération :**

a) **D 133-2011 R : Crédit d'engagement de Frs 166'000.- pour la mise en œuvre du plan directeur de stationnement, 1^{ère} étape**

Le Président rappelle que ce projet de délibération D 133-2011 R (annexe 1) a fait l'objet d'une entrée en matière le 17 mai 2011 et d'un renvoi en commission Sécurité et mobilité, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité, puis en commission Finances, laquelle a également préavisé favorablement à l'unanimité. Il demande au Conseil administratif s'il désire apporter un complément d'information. Ce n'est pas le cas.

Mme Berthod-Hutin annonce que le groupe PDC préavisera favorablement ce crédit d'engagement. Il souhaite cependant rendre cet hémicycle attentif sur le fait qu'il va falloir être vigilant et ne pas déplacer le problème du stationnement. Il est en effet question d'une zone extrêmement limitée, ce qui signifie que lorsqu'elle aurait été mise en zone macarons, les automobilistes iront, légitimement ou pas, parquer leurs véhicules ailleurs. Il importe que la Commune puisse clairement et rapidement se positionner par rapport à ce type de comportement. Mme Berthod Hutin rappelle également le contexte dans lequel ces changements vont être effectués. En effet, la commune de Lancy a déjà lancé toute une démarche pour que ses parkings soient désormais en zone bleue ou en zone macarons. Plan-les-Ouates subit donc aussi un déplacement lié à cette nouvelle politique de Lancy. Le groupe PDC souhaite que ces éléments soient communiqués de manière extrêmement claire à la population. D'autre part, cela implique un changement de mentalité qu'il va falloir également expliquer, car qui dit zone macarons, dit que le communier va devoir payer une redevance pour pouvoir se parquer sur sa commune, élément qu'il faut aussi prendre en considération. Son groupe espère que toutes ces remarques pourront être traitées ces prochains mois afin que ce changement se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Comme il a déjà eu l'occasion de l'exprimer lors des deux commissions au cours desquelles ce projet a été traité, **M. Thorimbert** tient à signaler que l'un des points essentiels pour le succès de cette opération est, selon les conclusions du plan de stationnement, de bien communiquer les raisons qui ont conduit à cette proposition de zone bleue. Comme il l'a déjà dit, il estime le montant de ce crédit un peu faible puisque celui-ci n'englobe pas d'imprévu et ne prévoit pas de poste pour la communication. S'il ne propose pas d'amendement pour l'augmenter de CHF 10'000.-, sachant qu'il ne sera pas suivi, il souhaite avoir la garantie, et demande à ce que cela soit protocolé, que le Conseil administratif s'engagera à trouver des fonds dans les lignes budgétaires 2012, en matière de communication. Pour lui, ce point est essentiel. D'autre part, il demande à M. Durand s'il est techniquement conforme d'amortir des marquages de stationnement sur 10 ans. La question ne lui étant venue qu'aujourd'hui, il n'a donc malheureusement pas pu la poser en commission des finances de la veille. Est-ce que l'amortissement économique de ces marquages sur 10 ans n'est pas excessif, sachant que dans trois ou quatre ans, il faudra certainement les repeindre ? S'il n'attend pas une réponse à sa question ce soir, il la pose quand même afin que l'on y songe lors de la réalisation d'autres phases de mise en zone bleue sur Plan-les-Ouates, car il pense que les panneaux vont être remplacés avant 10 ans.

Consciente qu'il est normal que le procès-verbal de la séance Finances de la veille ne soit pas déjà disponible, **Mme Guinand Maitre** regrette toutefois de ne pas avoir pu lire les débats de la commission, puisque celle-ci a approuvé ce projet à l'unanimité. Personnellement, elle s'abstiendra lors du vote, car si elle est effectivement favorable à lutter contre le stationnement pendulaire, elle est opposée au principe des macarons. Elle estime que ceux-ci sont un encouragement pour les automobilistes à ne pas faire d'effort, en tout cas dans les zones villas, pour trouver une place de parking. Bien qu'elle pense qu'il y aura une évolution dans ce sens, elle constate qu'actuellement, l'espace public est encore considéré comme étant à disposition des voitures. Or, elle estime que lorsque les gens achètent une voiture, ils doivent prendre conscience de ce que cela représente d'avoir à la parquer et du coût induit. Si les routes existent pour la circulation des voitures, il faut encore de la place pour pouvoir les stationner, ce qui représente des frais pour tous les contribuables, même ceux qui n'ont pas de voiture. Les gens n'en ont pas conscience. Si elle est d'accord avec toute mesure consistant à limiter le stationnement, elle estime qu'il est important de faire prendre conscience aux automobilistes de leur responsabilité de savoir où parquer leur véhicule. En étudiant le plan de stationnement, Mme Guinand Maitre n'a pas l'impression qu'il se limite à des zones immeubles. Or, elle serait pour qu'il n'y ait pas de stationnement du tout dans les zones villas. C'est-à-dire que non seulement les pendulaires ne peuvent pas s'y parquer, mais que les propriétaires de villas se débrouillent pour ranger leur voiture dans leur jardin. Personnellement, elle est totalement défavorable à faciliter le fait d'avoir une deuxième voiture, sans avoir à s'arranger de savoir où la parquer. Elle s'abstiendra donc de voter ce projet.

M. Magnin souhaite s'assurer que le plan de la zone est à disposition à la Mairie pour les riverains ou les habitants de la région. Est-ce qu'il est prévu que les gens puissent venir consulter ce plan, une fois que la permutation aura lieu ? Cela permettrait déjà de communiquer à moindre frais.

M. Durand répond que cela est effectivement prévu.

M. Valentin rappelle tout de même que la problématique des macarons fait partie de la phase 2 du projet. Pour l'instant, il s'agit uniquement de la problématique du marquage des places, auquel il ne s'oppose pas. Il annonce, en revanche, que le groupe MCG s'opposera tant qu'il se peut aux macarons car, à l'instar de Mme Guinand Maitre, il pense effectivement que cela n'est autre qu'un impôt déguisé qui n'est pas normal sur la Commune. Dans tous les cas, ils y reviendront en temps voulu.

M. Gambuzza annonce que le groupe des Verts se positionnera en faveur de ce projet, d'autant, et il en a encore été fait mention dans la Tribune d'aujourd'hui, que la Ville de Genève va prendre des mesures pour être encore plus sévère avec les voitures ventouses et qu'à part Perly et Bardonnex, toutes les communes limitrophes à Plan-les-Ouates prennent des mesures contre ces voitures ventouses. Onex va exactement faire de même. Soit la Commune agit, soit elle pratique comme il se fait au Grand Conseil, à savoir laisser la situation dégénérer et prendre, suite aux doléances des communiens, des mesures qui semblent évidentes dès aujourd'hui. Pour ces raisons-là, son groupe sera en faveur des macarons.

M. Durand revient sur la question du déplacement du problème évoquée par Mme Berthod Hutin. Malheureusement, cela est vrai. Cependant, la Commune n'a pas d'autre choix puisque pour l'instant elle est confrontée à un déplacement de problème qui vient de Lancy où les zones macarons ont déjà été introduites. Il rappelle qu'à l'origine, cette mesure de mise en zone bleue n'était pas envisagée pour se prémunir contre l'introduction d'une zone bleue/macarons à Lancy, mais pour faire face à l'afflux des pendulaires en lien, notamment, avec la Ziplo, qui envahissent les quartiers de la Commune. Il y a, sur le domaine public de

Plan-les-Ouates, plus de 500 places en zone blanche. Pour concilier à la fois les habitants et les riverains qui ont bien le droit, quoi qu'on en dise, de parquer leur voiture, et le fait qu'il faut aussi avoir la capacité d'accueillir des visiteurs, le seul outil à disposition est la zone bleue qui permet effectivement de limiter la durée de stationnement pour les non-détenteurs d'un macaron. Afin de bénéficier d'un macaron, les intéressés doivent prouver qu'ils habitent sur le territoire communal. Il s'agit donc du seul outil disponible pour faire face à cet afflux de voitures ventouses qui occupent de l'espace public et qui empêchent la rotation d'utilisation des places de parking. La communication pour introduire ce genre de mesures est effectivement importante. Il est demandé ce soir, au Conseil municipal, de voter un crédit pour effectuer le marquage qui ne pourra, de toutes façons, pas se faire dans les semaines qui viennent car il nécessite des conditions climatiques particulières. Bien que cela n'ait pas encore été formellement fixé, l'entrée en vigueur de cette mesure sera très probablement planifiée pour la rentrée scolaire prochaine, soit à l'automne 2012. Ceci afin de pouvoir justement soigner la communication, mettre les plans à disposition sur internet, utiliser des médias existants comme 'Ouverture' pour parler et reparler de ce projet et expliquer aux gens les démarches qu'ils devront accomplir pour souscrire à un macaron auprès de la Fondation des parking, puisque c'est elle qui va les délivrer. S'agissant de la durée de l'amortissement, M. Durand avoue que M. Thorimbert lui pose une colle et qu'il ne peut répondre à cette question sur le siège. Il sait que cela a été validé par le service financier et qu'il est toujours difficile, lorsqu'il y a deux objets de natures différentes, de les distinguer au niveau de l'amortissement, puisque c'est le crédit qui est amorti et non pas les objets. S'il veut bien croire que la peinture ne durera pas 10 ans, les appareils horodateurs, en revanche, auront une durée de vie plus longue. Toutefois, il prend bonne note de la remarque de M. Thorimbert auquel il fournira une réponse ultérieurement, soit en Conseil municipal, soit en commission des finances. Ceci dit, à part les positions de principe exprimées par chacun et sur lesquelles il n'a pas à se prononcer, il espère avoir fait le tour des questions et apporté des réponses.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 133-2011 R par 19 voix pour et 1 abstention.

b) **D 14-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 460'000.- en vue de la déviation du collecteur d'eaux pluviales (EP) de la route de Saconnex-d'Arve sur le nouveau réseau d'évacuation EP de la route de la Chapelle, participation de la commune de Plan-les-Ouates**

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération D 14-2011 P (annexe 2).

M. Lüscher rejoint la séance à 21H00. Le nombre des votants est à présent de 21 personnes.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

M. Durand explique que l'objectif est de participer au financement du remplacement du collecteur des eaux de pluie qui est en train d'être reconstruit sur la route de la Chapelle, travaux sont conduits par la commune de Lancy. Le but est de connecter le collecteur d'eaux de pluie qui se trouve sur la commune de Plan-les-Ouates, sur la route de Saconnex d'Arve. En effet, à l'heure actuelle, les eaux de pluies récoltées par le biais de ce collecteur se déversent dans la Drize, à hauteur du chemin du Bief-à-Dance. Or, cela peut provoquer des chocs hydriques, c'est-à-dire des afflux tout à coup trop importants de quantité d'eau dans la Drize,

rivière dont le statut est quelque peu fragile. L'idée est donc de dévier ces eaux de pluies afin qu'elles ne partent plus en quantité dans la Drize, mais dans le collecteur qui est en cours de construction. Ce qui implique, pour la commune de Lancy, de mettre en place un collecteur d'un diamètre plus important que celui requis pour ses seuls besoins, d'où la nécessité de financer cette plus-value. Le montant qui est sollicité ce soir est, en effet, un montant de plus-value qui permettra d'effectuer de plus larges fouilles et d'installer de plus gros tuyaux. M. Durand propose que les discussions plus techniques et les réponses aux nombreuses questions que ne manqueront pas de poser les conseillers municipaux se fassent en commission, car il serait dans l'incapacité, ce soir, d'aller beaucoup plus loin dans les explications techniques.

Le Président informe que le Bureau préconise effectivement un renvoi en commission Sécurité et mobilité, puis en commission Finances.

M. Thorimbert voudrait connaître le degré d'urgence étant donné que les travaux ont déjà commencé. Est-ce que, avec les fêtes de Noël, si cette délibération est envoyée en commission, les travaux vont s'arrêter parce qu'il n'y aura pas ce financement ? Ont-ils le temps d'y réfléchir ?

M. Durand lui répond qu'ils peuvent, sans problème, prendre un temps de réflexion d'ici la prochaine séance du Conseil municipal.

Partant du principe qu'il est question d'installer des tuyaux, **M. Thorimbert** souhaite comprendre la position du Bureau qui demande de renvoyer cet objet en commission Sécurité et mobilité. L'installation de ces collecteurs induit-elle un problème de revêtement ou d'aménagement de piste cyclable ? Peut-être, par souci d'économie, faudrait-il s'épargner un détour par la commission Sécurité et mobilité ? A moins qu'il n'y ait un élément qui lui échappe. Il se souvient que pour le Grand-Voiret, il était question de refaire un superbe revêtement. Retrouve-t-on cette même problématique ici ?

M. Durand rappelle que le Conseil municipal s'est organisé en commissions avec un certain nombre de thèmes. Or, le thème '*canalisations*' figure dans le cahier des tâches de la commission Sécurité et mobilité. Il pense que c'est pour cette raison que le Bureau propose d'envoyer ce projet en commission Sécurité.

En l'absence de prise de parole en ce qui concerne le renvoi de cette délibération en commission, **le Président** suggère au Conseil municipal de se prononcer sur un éventuel vote sur le siège, lequel est refusé par 17 voix contre et 4 voix pour.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet donc le renvoi en commission de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 21 voix pour, le renvoi en commission Sécurité et mobilité, puis en commission Finances de ce projet de délibération D 14-2011 P.</p>
--

- c) **D 16-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 38'300'000.- pour la construction de l'école intercommunale « Le Sapay » dans le secteur du PAC La Chapelle-Les-Sciers à Plan-les-Ouates**

Après avoir demandé au secrétaire de donner lecture de ce projet et délibération D 16-2011 P (annexe 3), le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Mme Arnold rappelle que, dans le cadre de ce projet d'importance, un premier crédit a été voté pour le lancement d'un concours. Ce concours a abouti en 2009 sur une étape complète, à savoir la construction, en deux phases, d'un bâtiment scolaire et demi, ce qui correspond à 24 classes, ainsi que des salles de sport, une piscine et des bâtiments parascolaires et périscolaires.

Le Président annonce que le Bureau, suite à sa séance du 6 décembre 2011, préconise le renvoi de cette délibération en commissions Bâtiments, Petite enfance et Finances.

Mme Arnold annonce que la commune de Lancy a voté ce même projet de délibération lors de son dernier Conseil municipal, le jeudi 15 décembre 2011. L'objectif étant d'avancer dans ce projet en parallèle avec Lancy, cela implique un travail de collaboration avec les différents services pour monter et analyser ce projet, tant au niveau du service des écoles, qu'au niveau des aménagements extérieurs et des bâtiments. Il s'agit d'un travail de complémentarité. Les perspectives annoncées dans ce projet sont de rendre l'intégralité des bâtiments opérationnels pour la rentrée scolaire 2014, voire 2015. Si l'exposé des motifs, extrêmement complet, est lourd, il met bien en connaissance avec le contexte de cette école qui se doit évidemment d'être terminée au moment où les nouvelles habitations prendront forme afin que les premiers habitants puissent y trouver place. Ceci, en sachant bien que les premiers habitants de ce quartier emménageront dans la partie lancéenne. D'autre part, la construction de cette école vise également un autre objectif ; celui de voir disparaître l'école dite 'provisoire' des Serves, afin que dès son ouverture, cette nouvelle école Le Sapay accueille l'entier des habitants de ce quartier. Mme Arnold rend les conseillers municipaux attentifs sur le chiffrage qui figure à la fin de l'exposé des motifs, car il s'agit de bien différencier les montants pour l'école proprement dite, c'est-à-dire l'école bâtiment 1 (16 classes) et l'école bâtiment 2 (8 classes) des autres bâtiments, tels que celui des sports (piscine, salles de gymnastique, locaux annexes), ainsi que des locaux de sociétés et de musique. Si Plan-les-Ouates assume la moitié du montant total du projet, à savoir CHF 38'300'000.-, il faut prendre en considération le fait qu'il ne s'agit pas seulement des bâtiments scolaires, mais également de tous les locaux annexes indispensables dans un quartier en devenir et qui vont donner sens à tout le nouveau quartier et toute la vie qui doit s'y développer également en dehors des moments d'école.

M. Magnin propose effectivement un renvoi en commissions. S'il est clair qu'une école est nécessaire, et il ne revient pas là-dessus, il constate à nouveau que le prix des écoles a largement augmenté depuis 10 ans. Il ne peut que s'interroger sur la question d'un bâtiment à CHF 38,3 millions pour la commune de Plan-les-Ouates et CHF 38,3 millions pour la commune de Lancy. Même en augmentant le prix d'une école comme celle du Vélodrome qui était budgétée à CHF 24 millions et qui a finalement coûté CHF 31 millions, on est bien en-dessus. Certes, l'école du Vélodrome ne compte pas tous les équipements prévus à l'école Le Sapay, car celle-ci n'a pas de piscine, n'a pas deux salles de sport, ni toutes les salles pour les sociétés, mais même avec une augmentation de 5 % par année, sur 10 ans, l'on n'arrive pas à ce prix là. Pour lui, il s'agit-là d'une question fondamentale des deniers publics, même s'il est indéniable que l'on ne peut pas se passer d'une école à la Chapelle-Les Sciers. C'est la seule intervention qu'il fera ce soir, tout en demandant de quelle manière la commune de Lancy s'est prononcée sur cet objet. Leur Conseil municipal l'a-t-il renvoyé en commission ou a-t-il accepté le budget en séance plénière ?

Mme Arnold répond que la commune de Lancy a voté ce projet à l'unanimité, directement au Conseil municipal, en sachant que leur processus de travail est différent. En effet, le projet est

préalablement traité en commission. Ce qui était, précédemment, un peu le fonctionnement de Plan-les-Ouates. Ils l'ont donc traité en commission et effectivement voté au Conseil municipal sous cette forme-là.

Au-delà de la pertinence de la réflexion de M. Magnin sur les prix, **M. Durand** relève qu'il ne s'agit pas d'un crédit pour une école, mais pour un groupe de bâtiments différents. Dans le montant global de CHF 76,6 sont prévus : un groupe scolaire de 16 classes à CHF 22,4 millions, un demi-groupe scolaire de 8 classes à CHF 5,6 millions, un bâtiment des sports à CHF 23,3 millions, un bâtiment pour le parascolaire à CHF 7,8 millions et des locaux de sociétés et de musique à CHF 7,4 millions. Ce sont-là des chiffres hors taxe, auxquels il faut rajouter 8 % de TVA. M. Durand demande à ce que l'on arrête de passer ce genre de messages, parce que cela est faux. Si ce crédit ne portait que sur une école, celle-ci serait plus chère que l'école Stitelmann et là il y aurait effectivement un problème, mais ce n'est pas le cas, car il ne s'agit pas d'une école, mais d'un complexe de bâtiments différents pour du parascolaire, des activités de sociétés, du sport et pour l'école.

M. Meylan demande au Conseil administratif s'il a des nouvelles concernant les conventions qui vont être signées avec Lancy. Savent-ils à présent ce qu'il en est ou sont-ils toujours en attente de ces documents ?

Mme Arnold explique qu'ils sont effectivement toujours en attente de ces conventions, mais que le travail de collaboration montre bien l'entente sur ces perspectives-là et sur le fait qu'ils partent sur un partage à 50 % de la totalité des frais.

Etant donné que les conseillers municipaux ont déjà été conviés à de nombreuses séances avec Lancy pour la préparation de ce dossier, **M. Gambuzza** s'interroge, personnellement, sur ce qu'ils pourront apprendre de plus en commission.

Mme Arnold pense qu'ils pourront revenir sur ce découpage financier. Ils pourront surtout découvrir qu'hormis l'indispensable école nécessaire pour ce nouveau quartier, il y a aussi toute la vie sociale que la Commune a choisi d'y développer, avec des salles de sociétés en très grand nombre, ce qui est pertinent à l'heure actuelle, avec le manque de locaux dans la centralité de Plan-les-Ouates, notamment. Lancy connaît le même besoin au niveau des locaux dits de musique ou annexes pour les sociétés. Les conseillers municipaux pourront en parler en commission et poser toutes les questions au niveau financement et type de gabarit.

M. Gambuzza la remercie pour ces explications, mais fait remarquer que, finalement, tout ce dont ils devront débattre sont des problématiques qui apparaîtront quand l'école se construira. Il se fait néanmoins une joie d'entendre les arguments pointus de la part du PDC sur ce projet, car, effectivement, CHF 38 millions paraît beaucoup. Que doit-on faire alors ? Doit-on diviser le projet de délibération sur plusieurs étapes, accorder du crédit uniquement pour l'école et discuter ultérieurement sur le reste ? Il lui semble qu'il existe des impossibilités dans le processus mis en place. Il lui semble qu'il n'est pas nécessaire d'aller en commission pour obtenir plus de réponses à des questions qui finalement, pour l'instant, ne sont pas fondées puisque le projet n'est pas existant.

Mme Arnold rétorque que le projet est existant puisqu'il a été monté, qu'il a été voté et qu'il émane d'un concours. Les deux communes ont pu travailler ensemble pour établir le programme. Dans l'exposé des motifs figure la structure même des constructions de cette école. Le Conseil administratif propose de recevoir les mandataires lors de la prochaine commission Bâtiments, afin qu'ils puissent répondre à toutes les questions des conseillers sur le fonctionnement technique de ce bâtiment. Le programme existe, l'école est là et elle

correspond bien aux besoins exprimés, tant au niveau scolaire qu'au niveau de l'accueil péri/parascolaire. Les perspectives d'accueil sont tout à fait pertinentes au niveau du nombre d'enfants accueillis sur la globalité et des besoins, notamment en restaurant scolaire, dont on parle beaucoup à l'heure actuelle et encore plus avec les prochaines votations du mois de mars 2012 qui aiguilleront vraiment sur les horaires scolaires.

M. Gambuzza annonce que le groupe des Verts se prononcera donc pour le renvoi de cette délibération en commission, puisqu'il semblerait que la décision se dirige dans ce sens. Mais à son avis, ce sont-là, pour l'instant, des intentions et non pas un projet.

Le Président peine à comprendre les interventions de M. Gambuzza et demande à ce dernier s'il a une proposition formelle ; celui-ci répond que n'est pas le cas.

Mme Arnold insiste sur le fait qu'il s'agit d'un vrai projet et que ce ne sont pas des intentions. Cela est issu d'un vrai concours, dont les conseillers municipaux ont pu voir les maquettes. C'est une réalité qui se construit depuis l'émergence, effectivement, de ce concours.

Mme Guinand Maitre annonce qu'elle est bien entendu favorable au renvoi de ce projet en commission. Elle souhaite cependant déjà répondre à M. Magnin quant au coût de ce projet, en rappelant que dans le cadre des projets d'écoles aux Cherpines, les deux groupes scolaires sont chacun budgété à CHF 27 millions et les Aula polyvalentes à CHF 6 millions. Sans tout le parascolaire prévu à la Chapelle-Les Sciens, ces écoles sont déjà budgétées à CHF 33 millions, sans compter que la future Ecole de Culture Générale est budgétée à CHF 73 millions. L'école Le Sapay est donc complètement dans les chiffres prévus dans le cadre des Cherpines. Elle dirait même qu'elle est en-deçà, considérant qu'il y a, dans ce projet, tout un programme autre que simplement une Aula polyvalente et une école. Ceci dit, revenant à l'exposé des motifs, Mme Guinand Maitre relève l'expression qui figure en gras en page 6 : *'ouverture du chantier de l'école intercommunale « Le Sapay » est conditionnée à l'entrée en force des requêtes en autorisation de construire des immeubles côté Lancy du PAC La Chapelle Les Sciens.* Nul doute que les conseillers municipaux auront l'occasion de développer cela en commission. Cependant, elle n'y siègera pas et aimerait une réponse. 'Que signifie ce conditionnement pour la construction de l'école ? Est-ce parce que l'on veut être sûr qu'il y ait des bâtiments ? Cela lui semble pourtant être une certitude, il n'est tout de même pas question de revenir en arrière. Alors, pourquoi la construction de cette école est-elle conditionnée à la requête en autorisation de construire des immeubles du côté de Lancy ?

Mme Arnold explique que l'objectif est de savoir à quelle échéance réelle l'école doit ouvrir. Est-ce pour la rentrée scolaire 2014 ou la rentrée scolaire 2015 ? Ceci, en partant du principe qu'une école terminée et non occupée serait peu pertinente et que l'on a, en fonction de l'évolution des constructions qui vont démarrer sur Lancy, un programme plus ou moins défini, avec, à l'heure actuelle, un peu de retard annoncé sur Lancy. C'est pourquoi il paraît plus correct d'envisager une ouverture totale de l'école, plutôt que partielle avec tous les coûts que cela impliquerait dans ce cas de figure.

M. Valentin annonce que le groupe MCG va bien évidemment aussi se prononcer pour le renvoi en commission et pour la pertinence de construire cette école. Quant à la problématique du remplissage de l'école que vient de soulever Mme Arnold, il avait cru comprendre que, dans un premier temps, seules huit classes seraient utilisées. Quel serait le délai de construction du reste des logements qui garantiront le remplissage de l'école, afin que celle-ci ne soit pas entretenue et chauffée aux trois quarts vides ? Quelles sont les garanties à ce niveau-là ?

Mme Arnold explique qu'ils reviendront en commission avec toutes les prévisions du SRED (Service de la Recherche en Education), montrant l'évolution au cours des années et surtout dans les étapes de construction, tant sur Lancy que sur le démarrage de Plan-les-Ouates. Sachant que d'ores et déjà, les cinq classes qui se trouvent actuellement à l'école des Servas vont automatiquement trouver place dans la future école. En fonction de l'évolution de l'urbanisation, il se doit évidemment d'avoir la globalité des enfants acquis à cet endroit-là. D'autre part, il s'agit également de prendre en considération les répartitions d'enfants d'un secteur à l'autre avec toute une mobilité et, le cas échéant, pouvoir reprendre dans cette école, des enfants qui sont actuellement dirigés sur la commune de Troinex.

M. Durand convient qu'il y a une incertitude et qu'il faut en être conscient. Ils sont devant le dilemme de, soit construire une école dont on appréhende le fait qu'elle ne soit pas remplie, soit, dans l'autre extrémité, d'avoir des constructions et de ne pas avoir d'école. La marge de manœuvre n'est pas très grande. A titre d'exemple, une route de chantier est à présent quasiment terminée, route qu'il fallait construire en urgence, alors que les travaux n'ont toujours pas débutés. Dans ce projet, les communes dépendent de promoteurs qui ont aussi leurs contraintes et leurs difficultés et, à ce jour, on n'en sait rien. Cela permet aussi de répondre partiellement à l'interrogation soulevée par M. Meylan quant à la signature d'une convention entre les deux communes. Le fait de savoir quand cette école devra ouvrir fait partie des sujets qui ne sont pour l'instant pas encore définitivement stabilisés. Quels sont les objectifs de temps que l'on va assigner aux architectes ? Le premier est la rentrée scolaire 2014, mais cela veut dire que le chantier se ferait en deux phases parce que l'on n'aurait pas le choix. Entre le vote du crédit et l'obtention de l'autorisation, il ne sera pas possible de tout réaliser pour la rentrée 2014. Cela impliquerait donc de construire ce complexe en deux étapes, mais si tel est le cas, il y aura des surcoûts. Cela est-il intéressant ? Ce sont des questions auxquelles, aujourd'hui, il n'y a pas de réponse. A ce sujet, la position de Plan-les-Ouates est de se dire qu'il est plus raisonnable de reporter le tout en 2015, quitte à ce que l'école soit un peu en surcharge si, par pure hypothèse, deux ou trois immeubles sont construits du côté de Lancy. Or, cette position n'est, pour l'instant, pas totalement acceptée par Lancy. Ce sont des choses élémentaires qui vont être clarifiées avec le temps et sur lesquels des informations plus précises seront apportées en commission, au fur et à mesure de l'évolution du projet. L'objectif est, bien sûr, de faire au mieux, sachant que l'on prend des risques des deux côtés.

M. Lüscher estime que ces explications sont très importantes, car un tel vote mérite une réflexion très approfondie. S'il y a la pertinence d'une école intercommunale qui va permettre à tous ces futurs habitants d'y envoyer leurs enfants, il y a également la charge des différents coûts estimés, inhérents aux bâtiments annexes, hors écoles (locaux pour les sociétés, piscine, personnel, etc.). Il faut savoir si la Commune aura à supporter ces charges. Cette réflexion devra avoir lieu au Conseil municipal et en commissions. Il rappelle que la Commune prévoit différents investissements à moyen terme dans le cadre des Cherpines, du Centre sportif des Cherpines, du boulodrome (projet du PDC), ainsi que le crédit d'engagement du Vélodrome où il y a aussi une certaine somme qui devra sortir. M. Lüscher souhaite juste rendre attentif au fait qu'il y a quand même des priorités et que cela nécessite une réflexion très pointue. Les magistrats se doivent d'informer, au fur et à mesure des différentes évolutions qui peuvent intervenir au niveau de la promotion immobilière, ainsi que, comme le disait M. Meylan, au niveau des conventions entre les communes de Lancy et Plan-les-Ouates. Donc, évidemment, un renvoi en commission s'impose.

M. Rochetin se dit rassuré par les propos de M. Lüscher sur la position de la gauche, car il est tout de même surpris d'entendre M. Gambuzza dire que ce projet de CHF 38 millions peut être voté sur le siège. Il lui semble quand même qu'un des rôles principaux qui leur ont été donnés en tant qu'élus est d'essayer de maîtriser les deniers publics. Il lui semble qu'une séance en

commission afin d'étudier ce projet de délibération en détail est nécessaire. D'autre part, pour répondre à Mme Guinand Maitre sur le coût du projet, il estime que ce n'est pas parce que tout coûte cher que cela a raison de coûter cher. Il rappelle que les vestiaires des Cherpines étaient initialement estimés à CHF 12 millions et qu'ils se sont battus pour que le projet soit revu à la baisse et passe à CHF 9 millions. Ce n'est pas parce que les deux autres écoles, dans le cadre des Cherpines, sont estimées à CHF 70 millions que ceci est une bonne raison pour que ce projet en vaille 76. Pour terminer, il ira complètement dans le sens de ce que M. Gaud a proposé au Bureau, à savoir de bien étudier lors de l'établissement de la convention de partenariat, ce qui va se passer ultérieurement au niveau du fonctionnement.

M. Magnin s'inscrit totalement dans les propos de M. Rochetin auxquels il n'a pas grand-chose à rajouter. Craignant être le seul à s'occuper des deniers publics, il est heureux de constater que d'autres ont aussi le courage d'en parler maintenant. Il a pris acte des propos de Mme Guinand Maitre et de M. Gambuzza et rappelle que, grosso modo, le programme dont il est question ce soir était initialement estimé à CHF 60 millions et qu'il est tout de même passé à CHF 76 millions. Il sera discuté de tout cela en commission parce que, cas échéant, l'on engagerait pour la Commune, CHF 1'200'000.- d'amortissement sur 30 ans.

Compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, **M. Gaud** pense qu'il est effectivement urgent que le Conseil municipal vote le renvoi en commission de ce projet de délibération.

M. Gambuzza rappelle que le Conseil municipal a passablement travaillé sur ce dossier, que les conseillers ont déjà rencontré tous les mandataires, mandataires pour le gros œuvre et pour le second œuvre. Ils ont également pu passablement en discuter avec leurs collègues de Lancy. A son avis, la question se pose de savoir ce qu'ils vont apprendre de plus en commission. Certes, la gestion des deniers publics relève de leur responsabilité, mais la qualité de vie que certains revendiquent à cor et à cris, mérite peut-être aussi plus d'attention.

M. Durand informe que Mme Monbaron prévoit que les mandataires soient présents lors de la séance du 16 janvier 2012. Il ne peut qu'encourager tous les membres du Conseil municipal qui seraient intéressés par cette présentation à prendre note de cette date. Cette séance se déroulera dans la salle du Conseil municipal plutôt que dans la salle des commissions, afin de pouvoir accueillir les conseillers qui ne sont pas membres de la commission Bâtiments.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi en commission de cette demande de crédit au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal vote à l'unanimité, soit par 21 voix pour, le renvoi de ce projet de délibération D 16-2011 P en commission Bâtiments, Petite enfance et Finances.</p>

d) **D 17-2011 P : Echange de parcelles et constitution d'une servitude d'empiètement, route de Saint-Julien – chemin du Pont-du-Centenaire**

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération D 17-2011 P (annexe 4).

M. Durand prie les conseillers municipaux et en particulier le secrétaire, de les excuser pour cette lecture aussi roborative que celle-ci. Il explique qu'il s'agit de mettre en conformité une parcelle communale située entre la route de Bardonnex et la route de Saint-Julien, parcelle sur laquelle se trouve, à l'heure actuelle, un commerce de voitures d'occasion. Pour situer le lieu, il renvoie les conseillers au plan qui figure dans l'exposé des motifs. Cela concerne deux

parcelles dont une est propriété de la Commune et l'autre propriété de la famille Ruegg à qui la parcelle communale est louée depuis fort longtemps. M. Durand ne saurait même pas dire depuis quand car ils n'ont pas retrouvé les dates historiques qui ont du leur être fournies par M. Ruegg lui-même. Il s'agit en l'occurrence de mettre ces parcelles en conformité avec l'usage effectif qui en est fait, travail qui aurait du être effectué il y déjà bien longtemps, et notamment lorsque le Département des travaux publics de l'époque y a construit un trottoir. Par la suite, des bâtiments techniques du SIG sont venus s'y implanter. La situation étant aujourd'hui quasi Kafkaïenne au niveau foncier, l'objectif est de faire, avec la famille Ruegg, des échanges de parcelles mètre pour mètre, afin de mettre en conformité l'occupation du terrain avec le parcellaire. C'est ce qui est demandé au Conseil municipal au travers de cet exposé des motifs et de cette délibération. M. Durand insiste sur le fait qu'il s'agit d'un échange mètre pour mètre car ces parcelles sont situées en zone villas où le mètre carré vaut assez cher. La Commune a obtenu l'accord de la famille Ruegg avec laquelle, évidemment, elle a fait ces opérations. Une explication plus détaillée serait pertinente pour celles et ceux qui seraient intéressés, mais il suggère qu'elle se fasse en commission, car elle nécessite force cartes et histoire. De ce fait, il ne peut donc qu'encourager les conseillers municipaux à rentrer en matière.

M. Gambuzza fait remarquer que les utilisateurs d'Ipad ont un exposé des motifs de quatre pages, tandis que les utilisateurs papier ont un parcellaire, ainsi qu'un document nommé 'mutation parcellaire', document officiel dont ils ne disposent pas sur les tablettes numériques. Il remercie donc le secrétariat général de bien vouloir faire le nécessaire pour que tous disposent des mêmes documents.

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour. Il annonce que le Bureau, suite à sa séance du 6 décembre 2011, préconise un renvoi en commission Finances.

M. Rochetin fait confiance au Conseil administratif et ne demande pas un renvoi de cet objet en commission. Il suggère un vote sur le siège.

Mme Guinand Maitre soutient cette proposition de vote sur le siège.

M. Lüscher se dit ennuyé par le fait que l'on n'ait aucune trace de l'historique d'un bail entre M. Ruegg et la commune de Plan-les-Ouates. Cela ne lui plaît pas du tout. Qu'a donc fait l'administration ? N'y a-t-il pas d'archives ? De plus, il semblerait que le loyer payé par M. Ruegg à la Commune soit pratiquement insignifiant. Mais que veut dire insignifiant ? Il n'y a jamais eu de chiffres et M. Lüscher souhaite savoir ce que la Commune a encaissé tout au long de cette location, car tout cela relève du mystère. Sur quoi repose ce mystère ? Il souhaiterait plus de clarté sur cette affaire.

M. Durand convient du fait qu'il y a deux ou trois éléments sur lesquels lui-même et l'administration actuelle n'ont pas de réponse puisqu'ils ont souvent eu recours aux archives de M. Ruegg pour leur expliquer l'histoire de ce dossier. Des promesses auraient notamment été faites à ce dernier de la part du chef du Département des travaux publics qui l'assurait qu'il n'y aurait pas de problème et que la Commune allait lui vendre sa parcelle. M. Durand croit volontiers en la bonne foi de M. Ruegg, lequel était persuadé que cette parcelle lui serait vendue au titre d'un accord donné au début des années 1970, années où l'informatique n'existait pas et où les archives étaient pour le moins 'campagnardes'. Quant au montant du bail à loyer payé chaque année 'rubis sur l'ongle' par M. Ruegg, on peut effectivement le qualifier de relativement symbolique. Au nom de la protection de la personnalité, il ne va pas le divulguer ici. Ceci dit, la Commune a tout de même profité de cette opération, avec l'accord

de la famille Ruegg, pour établir un bail à loyer en bonne et due forme, écrit, avec un loyer calculé de manière tout à fait correct et des clauses de dédit, pour faire en sorte que cette ancienne situation ne perdure pas trop longtemps. A sa connaissance, la famille Ruegg l'accepte. Pour ce qui est des doutes évoqués par M. Lüscher quant à l'absence de traces historiques dans les archives administratives de la Commune, M. Durand ne peut malheureusement que souscrire à ces propos et partager son désappointement à la constatation de cette situation. Il faut toutefois quand même se souvenir que dans le domaine foncier, en particulier dans les communes rurales comme Plan-les-Ouates l'était à l'époque, beaucoup de choses se concluaient par une poignée de mains et l'affaire était réglée. Aujourd'hui encore, un certain nombre d'interlocuteurs tiennent ce genre de propos et sont disposés à conclure des affaires, parfois importantes, de cette manière. Evidemment, qu'aujourd'hui, cela se concrétise ensuite chez un notaire. En l'occurrence, toute la démarche pour rétablir la situation qui les intéresse ce soir a été faite avec la famille Ruegg et l'on n'en était pas loin de la poignée de mains, mais ils ont finalement trouvé un accord pour faire cette mutation parcellaire. Conscient qu'il n'a pas été répondu aux interrogations de M. Lüscher, M. Durand assure toutefois ce dernier qu'il n'y a, à sa connaissance, pas de sous-entendus désagréables, voire malveillants de la part de l'administration. Il s'agit simplement de mettre en conformité une situation qui n'a que trop duré.

M. Gaud annonce qu'il ne s'opposera pas à un vote sur le siège, mais que si le Bureau proposait de renvoyer cet objet en commission, c'était justement pour tenter, les semaines passant, d'amener un maximum de réponses. Le conseiller administratif en a déjà amené quelques-unes, est-ce qu'il y en aura d'autres d'ici là ? Le but de cette proposition n'était pas de freiner le processus, mais d'essayer de trouver un maximum de réponses aux interrogations que certains membres du Bureau se posaient.

M. Favre, en sa qualité d'ancien secrétaire général de la Commune, a quelques souvenirs de ce dossier puisqu'il a travaillé pendant près de vingt ans sur ce dossier Ruegg/Mairie qui datait du temps de M. Morzier, lequel est resté trois ans et du temps de M. Magnin qui, lui, a été employé pendant quinze ans. Cela fait donc au moins 38 ans que ce dossier existe. Difficile de se souvenir des conditions du bail. Il existait un accord tacite avec M. Ruegg qui passait régulièrement régler son dû à la Mairie entre le 20 et le 25 décembre. M. Favre informe encore que la Commune avait un projet pour cette parcelle, projet qui était reporté tous les six mois et qui n'est, aujourd'hui, toujours pas sous toit, ni même engagé. Raison pour laquelle cette situation a perduré.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** revient sur la proposition formelle qui a été faite par M. Rochetin et Mme Guinand Maître de voter cet objet sur le siège, proposition qu'il soumet aux voix.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet donc ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal vote sur le siège, à l'unanimité, soit par 21 voix pour, ce projet de délibération D 17-2011 P.
--

e) **D 19-2011 P : Préavis pour le projet de modification des limites de zones N° 29'856-529 pour la création d'une zone de verdure au chemin de Maronsy/Chemin de la Vironde, dans le cadre de l'extension du columbarium au cimetière de Plan-les-Ouates**

A la demande du Président, le **secrétaire** donne lecture de ce projet et délibération D 19-2011 P (annexe 5).

En préambule, **M. Durand** explique que cette délibération vise à ce que la Commune préavise un projet de loi du Grand Conseil puisqu'il s'agit de modifier le régime de zone sur l'emplacement du cimetière actuel. Comme sur bien des communes genevoises, le cimetière est situé en zone agricole et tant que rien n'y est fait, cela n'entraîne pas de changement. Cependant, dès qu'il s'agit d'y construire un certain nombre de choses, ce qui est le cas du projet de l'agrandissement du cimetière/columbarium, l'Etat rappelle les communes à leurs obligations de mettre en conformité le régime de zone qui passe par un projet de loi qui doit être voté par le Grand Conseil. Un certain nombre d'informations a déjà été donné à ce sujet dans le cadre de ce projet, raison pour laquelle M. Durand encourage les conseillers municipaux à l'accepter le plus rapidement possible relevant qu'il faut saluer la rapidité de l'Etat qui a été capable, en quelques mois, de réaliser un projet de loi avec un exposé des motifs tel qu'il sera prochainement soumis au Grand Conseil une fois qu'il disposera du préavis communal.

A l'issue de ces explications, le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour. Il informe ensuite que le Bureau préconise, suite à sa séance du 6 décembre 2011, un vote sur le siège.

En l'absence d'interventions, le vote sur le siège est soumis aux voix et accepté à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Il n'y a pas de complément d'information de la part du Conseil administratif, le **Président** soumet donc ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 19-2011 P, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.
--

B. Résolution :

a) **R 02-2011 P : Projet de schéma directeur cantonal et projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal**

Après avoir demandé au secrétaire de donner lecture de cette proposition R 02-2011 (annexe 6), le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

M. Durand annonce que, vu la quantité de remarques et d'observations qui ont été faites suite à la présentation de M. Leutenegger, tant par le Conseil administratif et principalement Mme Monbaron, que par les conseillers municipaux et les services de l'administration communale, le Conseil administratif recommande de préaviser défavorablement cette résolution. Cela dans la mesure où lorsque la Commune s'exprime favorablement en faisant un certain nombre de réserves, elle n'est en général pas prise en considération. En donnant un préavis défavorable tout en expliquant les raisons comme cela est le cas dans la lecture que vient de faire M. Valentin, elle a plus de chances d'être entendue. Et ce, bien que ces nombreuses remarques et observations portent sur le territoire de Plan-les-Ouates, car l'analyse qui a été faite de ce plan

directeur n'a pas vraiment envisagé celui-ci sur une dimension régionale. M. Durand ajoute qu'à titre personnel, il militerait même pour que le Conseil d'Etat retire purement et simplement ce projet, estimant que si l'on prend une vision plus globale, il n'est simplement pas abouti, qu'il ne met absolument pas en péril le plan cantonal du Canton puisque le plan directeur actuel a été révisé il y a quelques années et qu'il est donc encore tout à fait accessible et utilisable en l'état. A son avis, le Conseil d'Etat serait bien inspiré de retirer ce projet et de le retravailler de manière plus sérieuse en indiquant une vision quant aux développements souhaités sur les vingt, trente ou quarante prochaines années et de travailler sur les besoins de la population plutôt que de travailler sur les potentiels. Car, en effet, ce projet est plus un travail sur les potentiels d'urbanisation identifiés ci et là plutôt qu'un travail sur les besoins. Ceci est son appréciation plus personnelle. Quoiqu'il en soit, le Conseil administratif recommande à l'unanimité un préavis défavorable à cette résolution.

M. Meylan annonce que son groupe va aller exactement dans le même sens que le Conseil administratif en préavisant défavorablement ce projet, mais il lui semble tout de même intéressant de relever le fait que les délais qui leur ont été impartis pour étudier ce dossier étaient courts. En effet, cet épais dossier est fait par des professionnels et les conseillers n'ont pas été capables, en tout cas en ce qui le concerne, d'avoir une vision un peu méta de ce qui est proposé. Preuve en est, toutes les remarques qui ont été faites sont des remarques importantes, certes, mais uniquement de détail. Il suggère donc effectivement de préavisant défavorablement et que la prochaine fois ils reçoivent un document qui fait trois pages et qui soit lisible. En l'état, il faudrait vraiment être professionnel pour pouvoir en estimer la valeur. Il y a certainement, dans ce document, des choses excellentes, mais les conseillers sont obligés de rester sur les détails.

M. Ruffieux informe que bien que le PDC de Plan-les-Ouates ait une volonté de construire, il va également préavisant défavorablement ce projet tel qu'il est présenté, en raisons des nombreuses remarques qui sont formulées.

M. Gambuzza annonce que les Verts vont suivre le Conseil administratif. Il tient à souligner que la première chose exprimée en commission lorsqu'ils ont reçu les représentants du DCTI, était justement le mécontentement des conseillers de devoir étudier ce projet de plan directeur cantonal de manière extraordinaire, tout en ayant à étudier le budget communal et les travaux ordinaires. Cela était désagréable. La seule réponse qu'ils ont alors reçue, était que les préavis rentraient et qu'apparemment cela n'avait gêné personne.

M. Valentin informe que le groupe MCG va également refuser ce plan. Effectivement, pour reprendre les propos de M. Meylan, celui-ci a certainement été fait par de très grands professionnels. Il est actuellement refusé par toutes les communes, ce qui prouve qu'il y a vraiment un souci.

M. Durand rectifie cette remarque en relevant que seule la commune de Russin l'a accepté.

Mme Guinand Maitre souhaite relativiser un certain nombre de propos. Contrairement à M. Meylan, elle ne pense pas qu'un plan directeur cantonal puisse être réduit à trois ou quatre pages. Il s'agit tout de même du document de base concernant l'aménagement du territoire. Tous les plans directeurs du Canton ont toujours été des 'pavés' énormes qui doivent comporter des plans, parce que l'essentiel du travail dans un plan directeur, ce sont bien entendu les plans. Ceux-ci vont fonder la décision des communes ainsi que tous les bureaux qui vont travailler là-dessus. Un document de cette importance se doit donc d'être un 'pavé'. Ceci dit, qu'il soit indigeste, elle le comprend. En effet, comme le Grand Conseil, le Conseil municipal relève de la milice et il n'est pas toujours évident, pour des non-professionnels, de

lire ce genre de document ; il est à espérer que quelques-uns soient capables de le faire. Concernant la remarque de M. Gambuzza sur les délais impartis, elle fait remarquer que pour les associations cela a été pire, puisqu'elles ont du rendre leurs conclusions pour la fin juin 2011. C'était l'urgence et cela ne se discutait pas, parce qu'ensuite les communes devaient se prononcer. Mme Guinand Maitre rappelle que les conseillers municipaux étaient au courant du fait qu'ils devaient travailler ce plan directeur depuis fin juin,. D'ailleurs, depuis ce moment, elle-même a demandé à plusieurs reprises quand est-ce qu'ils allaient travailler ce plan directeur.

M. Gambuzza fait remarquer qu'ils ne l'ont cependant reçu qu'au mois de septembre 2011.

Mme Guinand Maitre en convient, mais assure M. Gambuzza que les associations n'ont pas eu ce délai de trois mois. Ceci dit, elle est aussi d'accord sur le fait que ce plan directeur manque totalement d'ambition sur ce qu'il veut dire pour Genève. En même temps, elle avoue être quelque peu mal à l'aise lorsqu'elle pense que la commune a trouvé le moyen de réaliser son propre plan directeur sur plusieurs années, pour finalement être obligée de le refaire dans très peu de temps parce que le mandataire qu'elle avait choisi était une catastrophe et que qu'elle n'a pas eu le courage de l'évincer. Plan-les-Ouates va donc donner une leçon au Canton, alors qu'elle mériterait, elle aussi, une bonne claque. Ceci dit, Mme Guinand Maitre pense qu'il y a énormément à dire sur ce plan cantonal, notamment au niveau de la mobilité et estime qu'effectivement les techniciens du Canton devraient de temps en temps aller prendre quelques leçons ailleurs, afin d'avoir un regard un peu rénové. Elle est donc d'accord avec la désapprobation de ce projet de plan directeur cantonal.

M. Righetti annonce que les libéraux-radicaux seront également défavorables à ce projet.

Il n'y a pas d'autres interventions. **Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation d'un préavis défavorable.

Le Conseil municipal préavis défavorablement de projet de résolution R 02-2011 P à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

A l'issue de ce vote, **Mme Guinand Maitre** se demande s'il est véritablement judicieux de mentionner les détails sur tous les points auxquels ils sont défavorables ou s'il ne faut pas tout simplement faire une résolution qui préavis globalement défavorablement.

M. Righetti estime que le préavis défavorable du Conseil municipal doit être argumenté.

Mme Guinand Maitre lui répond que, quoiqu'il en soit, l'Etat peut toujours venir aux renseignements.

A l'instar de M. Righetti, **M. Gambuzza** est pour l'argumentation.

M. Durand explique que, dans ce domaine, il a tout vu. Il a vu des résolutions globalement défavorables, assorties d'une annexe, comme il a vu des résolutions où tout est décrit point par point. C'est cette version que le Conseil administratif propose, ce soir, au Conseil municipal.

La majorité des conseillers municipaux étant pour l'argumentation, **Mme Guinand Maitre** les suit dans cet avis et accepte la forme de cette résolution telle qu'elle a été présentée ce soir.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motion :

a) M 35-2011 R : Pour la préservation des espaces arborisés de la Butte

Le Président rappelle que la lecture de cette motion M 35-2011 (annexe 7) a déjà été donnée lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2011 et que cette motion a été renvoyée en commission Aménagement, laquelle a donné un préavis favorable pour un renvoi au Conseil administratif pour traitement.

M. Durand n'a pas de complément d'informations à apporter, mais rappelle ce qui a déjà été dit, à savoir qu'il existe un rapport sur l'état sanitaire d'une partie du périmètre compris dans cette motion, rapport qui se trouve sur cmnet. Il dit une partie parce que les arbres du Mail doivent, en ce moment, faire l'objet d'une analyse sanitaire. Celle-ci a d'ailleurs dû se dérouler juste après la perte des feuilles. Ceci dit, si cette motion a déjà été discutée en commission, c'est parce qu'il existe déjà une partie de la réponse, raison pour laquelle il a été prévu de la renvoyer au Conseil administratif.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 35-2011 P au Conseil administratif à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

7. QUESTIONS

7.1. Suivi du dossier des Cherpines par le Conseil municipal

Mme Guinand Maître donne lecture d'une question écrite du groupe Socialiste, concernant les Cherpines, adressée à l'ensemble du Conseil administratif :

'Le dossier des Cherpines s'est déroulé en une étroite collaboration entre le Conseil administratif et le Conseil municipal lors du mandat d'études parallèles. Le Conseil municipal a été associé à tout le processus du choix des urbanistes puisque deux élu/e/s, ainsi que deux suppléant/e/s, avaient été désigné/e/s pour participer au groupe d'experts.

Par ailleurs, les conseillers et conseillères municipaux-ales ont pu à titre personnel assister aux divers ateliers sur la Culture et le sport qui se sont adressés prioritairement à des associations, artistes ou clubs de sports.

Depuis le choix du mandataire, le Conseil municipal n'a plus été formellement associé à l'élaboration de la réflexion qui a continué de se faire sur cet important dossier pour la Commune.

Sur le cmnet, le dernier procès-verbal du Copil (Comité de pilotage) date du 2 mai 2011 et donne les dates du 24 juin, 23 septembre et 25 novembre 2011 pour les séances suivantes. Si ces séances ont eu lieu, aucun procès-verbal les concernant ne figure sur le cmnet. Les documents les plus récents datent du 10 et du 11 octobre 2011, le premier comporte une série de tableaux avec des chiffres contradictoires, le second porte sur les investissements en lien avec les espaces publics.

Le Conseil municipal n'est plus associé directement au processus d'élaboration des Cherpines. Il peut trouver des informations lacunaires sur le cmnet, mais aucune séance spéciale n'a été agendée pour une information complète de l'avancée de la réflexion. Les élu/e/s doivent rechercher des informations sur le cmnet et ne sont plus associé/e/s aux décisions. C'est un changement du procédé du Conseil administratif dans son fonctionnement avec le Conseil municipal concernant un dossier primordial pour le futur de la Commune.

Ma question est :

le Conseil administratif a-t-il l'intention de continuer à collaborer avec le Conseil municipal dans le processus d'élaboration de dossiers importants, en particulier celui des Cherpines ou a-t-il décidé de traité ce genre de dossiers en interne en donnant des informations quand il jugera que cela est nécessaire ?

M. Durand fait savoir qu'ils répondront de toute façon par écrit, mais explique d'ores et déjà qu'il n'y a pas de volonté de la part du Conseil administratif d'écarter le Conseil municipal dans ces réflexions, qu'ils ont affaire à des Conseils administratifs, car il associe la commune de Confignon, qui sont eux-mêmes quelque peu dépités par la tournure que prend les événements dans les discussions qu'ils ont avec le Canton à l'occasion des séances du comité de pilotage. Sur les séances qui figuraient au planning diffusé sur cmnet, au moins deux ont été purement et simplement annulées. Il explique qu'il y a aussi défaut de matière. Dans tous les cas, ils apporteront une réponse circonstanciée. Evidemment que ce dossier doit être repris et que le Conseil municipal doit y être mieux associé. Pour cela, le Conseil administratif peut, en effet, faire un mea culpa sur la période de juin 2011 à ce jour.

Mme Arnold complète en expliquant qu'ils ont pu, dans le cadre des discussions qu'ils ont avec le Conseil administratif de Confignon, évoquer leur souhait de fixer à nouveau des séances conjointes entre les deux communes pour pouvoir, bien évidemment, associer le Conseil municipal à la suite des réflexions.

Mme Guinand Maitre les remercie de ces réponses. Elle estime néanmoins qu'il aurait été utile au Conseil municipal de savoir que des séances avaient été annulées. D'autre part, elle tient à faire remarquer qu'il est difficile de rechercher sur le cmnet, tous les éléments concernant ce dossier, car ceux-ci sont diffusés à plusieurs endroits, sous différentes rubriques. Il n'y a pas de regroupement permettant d'avoir une vue d'ensemble. A son avis, à l'instar de celui du PAC La Chapelle Les Sciens, ce dossier est suffisamment important pour qu'il y ait un thème englobant tout ce qui le concerne, quitte à ce que certains documents soient aussi classés sous la rubrique 790 'Aménagement'. Qu'il y ait deux fois le même document sur cmnet n'est pas un problème, mais il serait bien qu'il y ait un dossier 'Cherpines', sous lequel se trouve tout ce qui concerne les Cherpines, que ce soit les ateliers, le copil, les plans, etc. Personnellement, elle souhaite que tous les conseillers municipaux puissent avoir l'entier du dossier sous une seule rubrique, estimant que cela serait vraiment utile pour ce qui va suivre.

M. Durand répond que le nécessaire sera fait pour regrouper un peu tout cela. Il explique quand même que ce dossier évolue tout le temps et que lorsqu'ils reçoivent des plans pour les séances du copil, d'autres leur sont alors présentés parce que ceux qu'ils ont reçus ne sont plus à jour. Ce dossier est donc assez compliqué à suivre, il faut être attentifs. Cependant, le Conseil administratif les aidera à être attentifs et en mesure de suivre tout cela.

7.2. Liste de la gestion par projet du Conseil administratif

M. Thorimbert rappelle qu'il avait demandé, lors de la séance du Conseil municipal du mois d'octobre 2011, où était la liste de la gestion par projet du Conseil administratif et comment celui-ci avait réparti les différents objets. Réponse lui avait été donnée que cette liste devrait

leur parvenir d'ici la fin de l'année. Or, l'on est à quelques heures de la fermeture de l'administration. Qu'en est-il ? Est-ce que cette liste existe ?

M. Durand explique que le Conseil administratif n'a pas encore finalisé la rédaction de son programme de législature qui est cependant en cours, même si un certain nombre de clarifications y sont apportées, du moins en interne, au niveau de l'administration. Il est vrai qu'ils pourraient communiquer ces informations au Conseil municipal mais, pour l'instant, elles viennent au compte-gouttes, au gré des dossiers. Il n'y a pas encore de liste établie de manière formelle contrairement à ce qu'il leur avait été promis pour la fin de l'année.

7.3. Droit de regard de la Commune sur le dossier des Cherpines

M. Meylan souhaite revenir sur ce qui s'est dit concernant les Cherpines et apprécier la question qui a été posée. Cela dit, il y a quand même quelque chose qui l'inquiète un peu dans les propos de M. Durand, qui donnent l'impression que la Commune perd la main sur ce dossier, si tant est qu'elle l'avait auparavant. Il demande du Conseil administratif ce qu'il pense qu'il est possible de faire pour obtenir un droit de regard sur ce qui se passe. Ont-ils une façon de faire pour essayer de reprendre cette main ?

Mme Arnold pense que ce n'est pas une question d'avoir perdu ou de reprendre la main. Elle pense qu'effectivement un travail de collaboration doit se faire. Elle croit que Plan-les-Ouates est suffisamment soudés avec la commune de Confignon pour avoir été entendus par l'Etat lors des différents copil, sur leurs désapprobations quant à ce qui avait été proposé ou présenté. Il est vrai, et cela a été évoqué tout à l'heure, qu'il y a des imprécisions sur les documents, entre le moment où ceux-ci leur sont transmis pour préparer les séances et le moment où ils arrivent en commission plénière, lorsqu'ils découvrent qu'il y a une avance par le groupe de travail de l'Etat. Bien que cela soit déstabilisant, Mme Arnold a quand même envie de relever le fait que la Commune montre sa volonté d'être acteurs, ce que l'Etat a bien compris. Ceci dit, elle estime qu'il devient effectivement impératif que le Conseil administratif fasse un rapport précis à l'attention du Conseil municipal, sur l'évolution de ces différentes séances du copil, expliquant les positions respectives de Confignon et Plan-les-Ouates par rapport à ce que l'Etat leur propose. Les faits sur lesquels il y a accords et désaccords ont été confirmés.

M. Durand aimerait juste compléter ce que vient de dire Mme Arnold. Lors du dernier comité de pilotage, un certain nombre d'orientations présentées par les mandataires auraient dû être validées. Or, d'un revers de main, le chef du Département a décidé de reporter la séance parce qu'ils se sont rendu compte que les plans qui étaient présentés n'étaient pas ceux sur lesquels ils allaient travailler. Il s'agissait, certes, de détails, mais la séance a tout de même été annulée. Dès lors, le projet des Cherpines a pris six mois de retard en une demi-heure. Il rappelle que le planning initial prévoyait une reddition d'un plan directeur de quartier à fin novembre 2011. Il devrait donc déjà être terminé. Cependant, il n'imagine pas qu'il puisse sortir avant la fin du mois de juin parce que, matériellement, il faut convoquer à nouveau une séance, il faut revalider, etc., M. Durand rappelle également que la Commune a voté de quoi initier elle-même un plan localisé de quartier et qu'elle a été rejointe dans cette perspective par la commune de Confignon. Lors du dernier copil, M. Mark Müller leur a clairement demandé ce que cela signifiait. En réponse à cette question, M. Durand a eu l'occasion d'expliquer à M. Müller que, puisque l'Etat leur avait annoncé que s'ils ne se mettaient pas d'accord sur un plan directeur de quartier, il irait de l'avant tout seul, la Commune a souhaité se prémunir de cela en se donnant les moyens d'initier elle-même un plan localisé de quartier, lui permettant, cas échéant, d'agir seule, tout en sachant qu'elle est bien évidemment toujours dans la perspective de travailler en collaboration avec l'Etat. Ils sont dans un rapport de force avec des calendriers qui ne sont pas les mêmes, avec une volonté politique claire du côté du chef du Département d'aller le plus vite possible. Certes, ni la commune de Plan-les-Ouates, ni celle de Confignon

visent à freiner quoi que ce soit, mais les discussions que M. Durand a pu avoir avec les mandataires montrent que l'urbanisation d'un périmètre de 60 hectares n'est pas quelque chose de courant à l'échelle de l'Europe. Il est donc évident qu'à l'échelle de Genève, cela ne s'est jamais produit. Même pour les urbanistes ce n'est pas quelque chose qui se fait comme cela, rapidement. C'est un processus assez lourd. Toujours est-il qu'il relève surtout la nécessité d'informer le Conseil municipal, avec le risque, il faut le savoir, que ce dernier soit 'bombardé' d'informations et ne sache plus très bien qu'elle est la dernière version parce que le dossier évolue constamment ; cela est inhérent à ce genre de projet. Ceci dit, le Conseil administratif on a bien retenu l'alerte quant au manque d'information et il assure que ce n'est vraiment pas une volonté de sa part.

Mme Guinand Maitre insiste sur le fait que si elle a posé cette question c'est en particulier parce qu'elle est allée à l'atelier Culture et que c'est à ce moment-là qu'elle a découvert que le dossier avait beaucoup évolué, et en mal. Elle a d'ailleurs 'poussé un coup de gueule' à ce moment-là. Elle pense véritablement qu'il s'est passé des choses et que même s'il y avait des flous, entre autres dans les documents, le Conseil administratif a tout intérêt à s'appuyer sur le Conseil municipal, comme cela s'est fait jusqu'à présent et qui doit continuer à se faire.

M. Magnin adhère volontiers à cette demande, d'autant plus qu'il a l'impression que les habitants ou propriétaires sont plus informés actuellement que les conseillers municipaux ne le sont.

7.4. Mesures d'accompagnement

Mme Guinand Maitre informe être allée voir sur le cmnet les résultats des comptages faits en novembre sur la zone 20 km/h au bas de la route des Chevaliers-de-Malte, comptages qui montrent qu'il y a un irrespect de cette zone, notamment dans une tranche bien précise, à savoir entre 06h00 et 09h00 du matin. C'est à ce moment-là que l'on trouve le pic de la circulation et des dépassements de vitesses systématiques. Suite à cette constatation, que va faire la Commune ? Cette question se pose également pour les comptages effectués sur la route de Saconnex d'Arve où l'on a constaté 27 % d'infractions, ce qui est énorme. Dans les deux cas, quelles sont les mesures d'accompagnement qui vont être prises ? Mme Guinand Maitre rappelle qu'elle attend également toujours de savoir quelles sont les mesures qui seront prises sur la route de Saconnex d'Arve où il va y avoir 9000 véhicules par jour durant les travaux du CEVA, route où il y a une école et des enfants qui traversent. Qu'est-ce que la Commune a décidé de faire d'important dans les trois cas ? Si elle ne demande pas une réponse ce soir, elle souhaite en recevoir une ultérieurement.

M. Durand lui répond qu'il ne serait pas capable de lui fournir une réponse dans l'immédiat, mais qu'ils en discuteront volontiers ultérieurement.

M. Magnin adhère volontiers à la première demande de Mme Guinand Maitre quant aux Cherpines, d'autant plus qu'il a l'impression que les habitants ou propriétaires sont plus informés actuellement que les conseillers municipaux ne le sont. Il serait bien que ceux-ci puissent 'recoller au peloton'.

7.5. Groupe de travail des Cherpines

M. Magnin fait remarquer qu'une séance du groupe de travail des Cherpines devait avoir lieu au mois de décembre. Or, la conseillère administrative en charge est absente depuis quelques jours. Y a-t-il quelque chose de prévu avec ce groupe de travail des Cherpines d'ici Noël ou au début 2012 ? Il demande à ce que sa question soit transmise à Mme Monbaron.

7.6. Réponse à la question de M. Magnin sur les différentes motions et postulats du groupe PDC

M. Magnin rappelle à M. Durand qu'il attend toujours la réponse de ce dernier quant aux traitements des différents postulats et motions du groupe PDC, question qu'il a posée il y a déjà quelques mois, concernant :

La motion sur les TPG, celle sur l'habillage décoratif des murs communaux, le postulat sur la création d'un évitement d'Arare (qui date de 2008 et pour lequel la dernière réponse fournie en juin 2010, fut que selon M. Laurent Seydoux rien n'a été entrepris à ce jour), ainsi que le postulat sur la reclassification des chemins de Saconnex d'Arve et d'Arare.

Il demande donc au conseiller administratif de se pencher sur les motions et postulats de ces dernières années. Evidemment, il n'attend pas de réponse immédiate.

7.7. Cabanon vers le chemin de Verbant

M. Magnin informe qu'on lui a signalé dernièrement qu'il y avait de nouveau un cabanon du côté de Verbant. Il y a quelques années, un cabanon avait déjà amené une question au sein du Conseil municipal et bien qu'il avait été signifié à l'époque qu'il ne devait pas y avoir de cabanon dans cette zone agricole, il semblerait qu'il y en avait à nouveau un. Il n'est pas allé plus loin, mais transmet l'information. Il souhaiterait savoir si des choses ont été construites là-bas sans autorisation et si le Conseil administratif a des informations à ce sujet.

M. Durand demande aux conseillers ce qu'ils veulent qu'il fasse de genre d'information. Cela veut-il dire qu'il doit envoyer, demain matin, la police municipale pour aller vérifier si un hypothétique cabanon existe parce que quelqu'un a l'entendu dire ? Il prie, de grâce, les conseillers qui ont ce genre de doutes, d'essayer d'obtenir des informations précises, afin qu'ils puissent agir concrètement. Il leur est arrivé à différentes reprises, suites à des interpellations de ce genre, d'aller vérifier ce qu'il en était et de constater qu'il n'y avait rien. A un moment donné, il s'agit d'avoir des éléments précis, afin d'en parler et d'agir concrètement ou, si ce ne sont que des rumeurs, de laisser cela au stade de rumeurs ou de demander aux gens qui les colportent d'apporter des éléments précis. Sincèrement, dans ce cas-là, M. Durand ne va pas envoyer quelqu'un pour aller regarder au chemin de Verbant parce que peut-être un cabanon y a été construit.

M. Magnin rappelle qu'il y a quelques années la procédure était exactement identique. Les prédécesseurs de M. Durand avaient envoyé quelqu'un sur place qui a constaté qu'il y avait, en effet, une construction faite sans autorisation. Ils ont ainsi pu faire le nécessaire. C'est exactement ce qu'il demande à M. Durand de faire ; quelqu'un peut-il aller constater, non seulement s'il y a un cabanon, mais également aller avoir dans la région s'il y a d'autres choses ? Il ira lui-même se renseigner, mais demande tout de même à ce que l'administration se renseigne pour savoir si une construction a été réalisée sans autorisation ou s'il en existe une. M. Magnin n'a pas les moyens de contrôler toutes les autorisations.

M. Durand imagine que l'information que détient M. Magnin n'est pas 'tombée du ciel'. Quelqu'un l'a lui a donnée. Il lui suggère alors de fournir les contacts de cette personne. Il s'agit simplement d'être un peu efficace.

M. Magnin lui demande à son tour d'être efficace en envoyant quelqu'un contrôler cela, suite à sa demande. Il ira, de son côté, également contrôler.

M. Durand rétorque que, sur cette base-là, il ne le fera pas.

M. Magnin entend bien cette réponse et envoie ce message : ‘s’il y a éventuellement des constructions à faire sans autorisation, faites-le, l’administration n’ira pas contrôler’.

M. Durand se défend d’avoir dit une telle chose et estime que les propos de M. Magnin sont malhonnêtes.

M. Barbosa fait effectivement remarquer que ce n’est pas ce qu’a dit M. Durand. Ce dernier a simplement demandé de lui donner des précisions et des détails.

8. DIVERS

8.1. Naissance de la petite Laetitia Gardiol

Désolée que cela se fasse un peu tardivement, **Mme Guinand Maître** tient toutefois à annoncer la naissance, le 25 septembre 2011, de la petite Laetitia Gardiol, fille de M. Eric Gardiol. Ce dernier est félicité sous les applaudissements de l’assemblée.

8.2. Documentation accompagnant la délibération D 17-2011

M. Gambuzza adresse son divers à l’administration qu’il a apostrophée tout à l’heure concernant la délibération D 17-2011 en disant que les utilisateurs d’Ipad n’avaient pas reçu tous les documents liés à ce projet. Or, il vient de constater que les documents papiers étaient présentés en une partie et que les documents numériques se trouvaient en deux parties. Le dossier était donc complet et il présente toutes ses excuses à l’administration pour l’avoir apostrophée à tort.

8.3. Préavis de la commission consultative du Fonds de décoration

Mme Girard annonce que la commission consultative du Fonds de décoration a donné son préavis, dans le cadre d’un projet d’implantation d’œuvres dans l’espace public, pour deux projets de sculptures qui seront installées aux Champs Struppler et au parc des Serves. Le choix de la commission a été très clair. Mme Girard précise que la thématique de ce projet sont les zones périphériques, à savoir l’idée d’un passage de la ruralité à l’urbanité.

8.4. Refus du plan directeur cantonal

M. Favre souhaite faire une petite déclaration par rapport au refus du plan directeur cantonal dans sa conception actuelle. A quelque part, tous sont genevois et ensuite Plan-les-Ouates, ou l’inverse et vu ce qui se passe entre le Canton, qui a de la peine à faire passer ce message, et le refus de très nombreuses communes, par rapport à ce document très important pour le développement de Genève, de l’agglomération et de toute cette concertation qui a été mise en place par la volonté populaire, il estime que les conseillers devraient apprendre à mieux lire un plan directeur cantonal qui n’est pas un plan directeur communal et que les valeurs qui s’y trouvent doivent être prises en compte différemment. A son avis, chacun doit se prendre par le bout du nez ces temps, car ils n’ont pas pris le temps nécessaire, ils n’ont pas eu le temps nécessaire pour bien assimiler toutes ces nouveautés. Si l’on regarde, dans le cadre du développement de Genève, tout ce qui est construit actuellement ; des écoles ici et là, des centres, des développements de quartiers avec beaucoup d’habitants, il faudra que les jeunes de Plan-les-Ouates puissent s’activer dans cette République et Canton qui leur est chère, par le biais d’un plan directeur concerté, coordonné qui tient compte de tous les éléments mais qui ne s’arrête pas aux petits problèmes communaux qu’ils peuvent rencontrer, ce qu’ils font en général très bien via le plan directeur communal. Le message que M. Favre souhaite faire

passer, par sa petite personne, mais au nom de ce Conseil, c'est que la Commune de Plan-les-Ouates n'est pas bloquante par rapport au développement de Genève et de la région, mais plutôt qu'elle a envie de construire quelque chose de plus cohérent simplement avec une ferme volonté de défendre les valeurs de Genève.

En l'absence d'autres divers, le Président suggère de passer à la partie de remerciements et félicitations adressés aux deux personnes qui quittent, ce soir, ce Conseil municipal.

Mme Arnold confirme que cette séance est effectivement la dernière pour deux des conseillers municipaux, à savoir Mme Nicole Berthod Hutin, conseillère municipale depuis cinq ans et M. Philippe Lüscher qui a débuté son mandat de conseiller municipal au cours de la législature précédente. Il est de rigueur de leur dire quelques mots et de les remercier pour leur engagement au cours de toutes ces années. Il est vrai qu'elle connaît certainement un peu mieux Mme Berthod Hutin qui fait partie de sa fraction politique et dont elle se remémore le mariage qu'elle a pu célébrer pour ce moment très important de sa vie. Conseillère municipale depuis cinq ans, Mme Berthod Hutin a été présidente, lors de la dernière législature, de la commission sociale qui est un des aspects qu'elle connaît particulièrement bien de par sa profession. Elle a également été très active dans les différentes commissions où elle a siégé, et a pu apporter sa contribution à de nombreux projets par ses réflexions avisées. Personnellement, mais en tant que groupe PDC, Mme Arnold estime qu'ils perdent une candidate et une conseillère municipale de qualité qui aura bien marqué son temps. Ils sauront la regretter, évidemment, au sein des commissions. Au nom de l'administration communale, aux noms de tous ici autour de cet hémicycle et au nom du Conseil administratif, elle tient à lui adresser leurs vifs remerciements pour tout son engagement et leur reconnaissance pour le temps passé pour le bien-être de sa Commune. Mme Arnold lui remet un présent, tandis que M. Durand lui offre un bouquet de fleurs, sous les applaudissements de l'assemblée.

Mme Arnold se tourne vers M. Lüscher pour lequel il s'agit également de la dernière séance, mais pas la dernière scène. Ce dernier est entré au Conseil municipal au cours de la dernière législature. Il a notamment assuré, pendant quelques mois, la présidence de la commission Sécurité, avant de reprendre la présidence de la commission culturelle. Les discussions ont parfois été vives, notamment en commission Culture, avec beaucoup de passion. Enfant de Plan-les-Ouates, il a su défendre certaines idées lui tenant à cœur et c'est toute cette chaleur que l'on retrouve avec la volonté de pouvoir défendre son territoire d'origine. Il retourne totalement au monde artistique et le Conseil municipal, l'administration, ainsi que le Conseil administratif ne peuvent que lui souhaiter grand succès dans cette voie qui est la sienne. Là-aussi avec toute leur reconnaissance pour le temps passé pour la commune de Plan-les-Ouates, pour les habitants, avec les débats qui s'en sont suivis ici autour de cet hémicycle et au sein des séances de commissions. Mme Arnold adresse à M. Lüscher leur remerciements sincères, accompagnés de la même manière, d'un petit présent et d'un bouquet de fleurs, sous les applaudissements chaleureux de l'assemblée.

M. Rochetin adresse à M. Lüscher, au nom du PDC, un : *'Bon vent et Salut l'artiste et merci pour tout ce que tu nous as apporté'*. Et à Mme Berthod Hutin : *'Un tout grand merci pour ton apport à la contribution au succès du PDC'*. Il lui remet également un bouquet de fleurs sous les applaudissements.

Mme Arnold informe que dès la prochaine séance, le Conseil municipal accueillera les successeurs de Mme Berthod Hutin et M. Lüscher, lesquels se trouvent ce soir parmi le public. Elle salue la présence de Catherine Hostettler qui siègera parmi les Verts dès le mois de janvier 2012 et de M. Laurent Farinelli qui siègera autour de cette table pour le siège PDC devenu vacant. Tous deux sont chaleureusement applaudis.

Le Président annonce que le Conseil municipal aura l'occasion de les accueillir plus personnellement lors de sa prochaine séance.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 22H55 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 8 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire
Francisco Valentin

Le Président
Richard Jeanmonod

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sport et Bâtiments énergie et emplacements communaux du 6 novembre**
- b) **Petite enfance et écoles du 17 novembre**
- c) **Culture et loisirs du 24 novembre**
- d) **Aménagement et environnement du 28 novembre**
- e) **Social, famille, jeunesse et emploi du 1^{er} décembre**
- f) **Bâtiments, énergie et emplacements communaux du 5 décembre**
- g) **Sécurité et mobilité du 12 décembre**
- h) **Finances et communication du 19 décembre**

Annexe 1)

D 133-2011 R : Crédit d'engagement de 166 000 F pour la mise en œuvre du plan directeur de stationnement, 1^{ère} étape

Annexe 2)

D 14-2011 P : Crédit d'engagement de 460 000 F en vue de la déviation du collecteur d'eaux pluviales (EP) de la route de Saconnex-d'Arve sur le nouveau réseau d'évacuation EP de la route de la Chapelle, participation de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 16-2011 P : Crédit d'engagement de 38 300 00 F pour la construction de l'école intercommunale «Le Sapay» dans le secteur du PAC La Chapelle-Les Sciens à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 17-2011 P : Echange de parcelles et constitution d'une servitude d'empiètement, route de St-Julien–chemin Pont-du-Centenaire

Annexe 5)

D 19-2011 P : Préavis pour le projet de modification des limites de zones N° 29'856-529 pour la création d'une zone de verdure au chemin de Maronsy/Chemin de la Vironde, dans le cadre de l'extension du columbarium au cimetière de Plan-les-Ouates

Annexe 6)

R 02-2011 P: Projet de schéma directeur cantonal et projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal

Annexe 7)

M 35-2011 R : Pour la préservation des espaces arborisés de la Butte

Annexe 8)

Questions du public

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 20 décembre 2011

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE :
SPORT + BATIMENTS, ENERGIE et EMBLEMES COMMUNAUX**

Date de la séance de la commission : jeudi 16 novembre 2011 à 19h.

Lieu : Salle EC Aimée-Stitelmann.

1. Les commissions ont procédé à une visite des infrastructures du Tennis Club des Petites Fontaines guidées par MM. Bolomey, Lazzarelli et Zosso.
Le but de cette visite était de se rendre compte des besoins urgents de rénovation des lieux.

2. La séance s'est poursuivie dans une des salles à disposition des sociétés communales se trouvant à l'Ecole de Commerce Aimée-Stitelmann par la présentation du Tennis Club des Petites Fontaines; M.Sébastien Heeb président du club, a distribué les documents accompagnant son intervention et a répondu aux diverses questions des participants.

3. Les deux commissions, après un rapide rappel par M.Zosso, se sont prononcées sur les diverses variantes présentées par M. Vallat concernant le centre sportif des Cherpines (vestiaires) Le président à fait voter les variantes retenues à savoir la 1 et la 5; les votes ont été les suivants :

Pour la commission des sports : 7 voix pour la variante 1 et 2 pour la variante 5
Pour la commission des bâtiments : 7 voix pour la variante 1 et 2 pour la variante 5

Rapporteur : Roberto Righetti , le 23 novembre 2011

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 20 décembre 2011

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION : PETITE ENFANCE ET ECOLES</p>

Date de la séance de la commission : Jeudi 17 novembre 2011

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Point 1 : visite de la crèche Le Serpentin

La commission a rencontré la présidente du comité de l'association ainsi que la directrice de la crèche et son adjointe. Une discussion s'en est suivie et les commissaires ont pu apprécier leur engagement et professionnalisme. La visite de la crèche a été un point fort de la rencontre et a permis aux commissaires de se familiariser avec les lieux.

Point 2 : Ecoles des Petites Fontaines : besoins en locaux sportifs et préau

En attendant que le projet de salle de gymnastique voit le jour, les enfants de l'Ecoles des Petites Fontaines doivent se rendre chaque semaine à la salle de sport de l'Ecole de Perly afin de pratiquer leur activité physique.

Point 3 : mercredis aérés

L'ouverture des mercredis aérés proposés prioritairement aux enfants de Plan-les-Ouates répond totalement à la demande des familles et rencontre un vif succès.

Le Rapporteur : I. Willimann

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil Municipal du mardi 20 décembre 2011

RAPPORT DE LA COMMISSION Culture et loisirs

Date de la commission : Jeudi 24 novembre 2011

Lieu : Salle des commissions Plan-les-Ouates

1) Groupe culture "Cherpines" point de la situation

La conseillère administrative en charge de la culture nous présente un bref historique sur la création du groupe de travail "Cherpines, Culture" depuis la réalisation du MEP Cherpines et la création conséquente du groupe "Sport Cherpines". Le groupe culture a réalisé une charte et planche actuellement sur un plan culturel. Ces deux documents de référence seront transmis dès que possible aux chefs des départements cantonaux en charge de la culture et des constructions. Le plan culturel proposera entre autres la nomination d'un responsable de projet.

2) Fond d'aide à la création

Le responsable de la culture, M. P, Mabut, nous présente le projet 2011 - 2012 subventionné par ce fond d'aide à la Création, Il s'agira d'une exposition de 4 artistes photographes ,qui réaliseront des œuvres sur le thèmes "paysages de PLO", avec des habitants inclus dans ces photos. Cette exposition aura lieu en été 2012

Le rapporteur: Jean-Michel Meylan
Plan-les-Ouates le 27 novembre 2011

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 20 décembre 2011

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT</p>

Lieu : Salle des commissions.

Rapport de la commission du : 28 novembre 2011

Présentation du Plan Directeur Cantonal 2030, par M. Bernard Leutenegger, du DCTI

MM. LEUTENERGGER et Jean-Luc GAUTHEY du DCTI ont présenté les intentions d'aménagement du territoire, divisés en 4 domaines ; l'urbanisation, la mobilité, l'espace rural et les milieux naturels. Les commissaires ont pu s'entretenir avec les représentants du département sur leurs interrogations communales.

Motion M35 -2011 R: Pour la préservation des espaces verts de la butte.

Un préavis favorable est donné pour un renvoi au Conseil administratif qui déposera un projet de délibération au cours du printemps 2012.

Projet de modification des limites de zones N° 29'826-529 - route de Saint-Julien /route du Camp

Suite à la présentation des intentions du canton, les commissaires n'ont relevé aucune cohérence foncière. Devant une modification aussi peu convaincante et à l'unanimité, la commission a préavisé défavorablement le projet cité en titre.

Pour la commission, GAMBUTTA Antonio
Plan-les-Ouates, le 05 décembre 2011

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 20 décembre 2011

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SOCIAL, FAMILLE, JEUNESSE ET EMPLOI**

Date de la séance de la commission : Jeudi 1er décembre 2011

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Budget :

- 1) Le dispositif hiver pour la jeunesse est présenté et débattu en commission. L'accueil du midi des jeunes est prévu dans l'espace « La Véranda » de la Maison RAVY, où ils seront encadrés alternativement par l'équipe du Locados et par le SASJ.
- 2) Est présenté le projet « jeunes citoyens » qui vise à proposer des ateliers, de l'information et des conseils aux jeunes de la commune, pour répondre aux problématiques liées au surendettement, à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux et à l'accèsion à la majorité civile.
- 3) Diverses activités sont proposées pour les jeunes dans le cadre de l'action « En vacances dans mon quartier » entre Noël et la rentrée de janvier.

Le rapporteur

Eric Gardiol - 01.12.2011

Rapport commission
Bâtiment, énergie et emplacements communaux

Date de la séance : 5 décembre 2011

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

D 107-2010 : projet de délibération d'un fonds de développement durable et crédit budgétaire supplémentaire pour sa dotation initiale

Un nouveau projet de règlement complètement remanié sur le plan rédactionnel a été analysé par les commissaires.

L'entrée en matière des nouveaux textes a été adoptée par 9 voix pour et une voix contre.

Les débats ont principalement porté sur la pertinence, voire la nécessité que la commune apporte sa contribution financière à des actions et projets débouchant sur la meilleure utilisation de l'énergie, la diminution effective des kilowatts ou le développement des énergies renouvelables.

Les travaux de la commission vont se poursuivre par des prises de position claires sur ces aides, ainsi que sur le mode de financement et d'attribution des aides, si le principe de ces dernières est confirmé.

Le rapporteur : Denis Thorimbert
11 décembre 2011

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 20 décembre 2011

<p>RAPPORT DE COMMISSION SECURITE ET MOBILITE</p>

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Lundi 12 décembre 2011 à 20h

1. D 133-2011R : Crédit d'engagement de CHF 166'000.- pour le financement du plan directeur de stationnement à Plan-les-Ouates (1^{ère} étape)

Présentation par le conseiller administratif du projet de stationnement.

Les commissaires débattent et posent leurs questions au chef de la police municipale. Ayant obtenus les informations nécessaires, les commissaires donnent un préavis favorable à l'unanimité à ce crédit d'engagement.

2. Zones 20 km/h

Présentation par M. Durand de l'état actuel des zones 20 km/h.

Les commissaires expriment ensuite leurs différents avis.

3. Communications du Conseil Administratif

Le conseiller administratif informe les élus présents des points suivant :

- Avancée des différents tracés du tram en vue de sa future arrivée sur Plan-les-Ouates
- Route provisoire liée au travaux du CEVA
- Sociétés de surveillance
- Point de situation sur les incivilités

Le Rapporteur : Philippe Rochetin

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 20 décembre 2011

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES ET COMMUNICATION</p>
--

Date de la séance de commission : 19 décembre 2011

Lieu : Salle des commissions

Délibération D 133-2011 R : Crédit d'engagement de 166 000 F pour le financement du plan directeur de stationnement à Plan-les-Ouates (1^{ère} étape)

La commission préavise favorablement, à l'unanimité, cette délibération.

Pour la commission, SAAS Alexandra
Plan-les-Ouates, le 19 décembre 2011



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 133-2011**
Séance du 20 décembre 2011

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement pour la mise en oeuvre du plan directeur de stationnement
à Plan-les-Ouates (1^{ère} étape)

Vu la volonté des autorités communales, comme le prévoyait le plan directeur de stationnement, d'améliorer l'offre de places de stationnement et de répondre aux besoins de la population et des commerces,

vu l'étude effectuée par la société CITEC en 2009, démontrant qu'une zone de macarons était nécessaire,

vu le mandat confié en 2010 à cette société pour la préparation du plan du stationnement,

vu l'exposé des motifs EM 133-2011 du 21 avril 2011, comprenant le descriptif du projet, l'estimation des coûts des travaux et les plans relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui, 1 abstention,

1. D'accepter de réaliser les travaux de marquage et de signalisation verticale, ainsi que l'achat et la pose d'appareils horodateurs.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 166 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 166 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 166 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2012 à 2021.

APM/OV- SF/pl 20 décembre 2011

PROJET DE DELIBERATION

**relatif au crédit d'engagement pour la déviation du collecteur d'eaux pluviales (EP)
de la route de Saconnex-d'Arve sur le nouveau réseau d'évacuation EP de la route de La Chapelle,
participation de la commune de Plan-les-Ouates**

Vu les résultats du rapport du PREE (Plan régional d'évacuation des eaux) Aire – Drize relevant que les débits rejetés à la Drize sont beaucoup trop élevés pour satisfaire aux objectifs hydrologiques du cours d'eau,

vu l'étude du concept d'évacuation des eaux du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) des communes de Lancy, Onex et Plan-les-Ouates, mettant en évidence l'opportunité de dériver les eaux pluviales du bassin versant de la route de Saconnex-d'Arve sur le nouveau système d'évacuation des eaux pluviales de la route de La Chapelle, exécuté dans le cadre du PAC La Chapelle-Les Sciers,

vu le respect des contraintes quantitatives et qualitatives de rejet au milieu récepteur de la Drize,

vu le mandat confié au bureau SD Ingénierie SA par la Ville de Lancy en date du 15 août 2011,

vu l'exposé des motifs EM 14-2011 d'octobre 2011, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et les plans relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire déposée par le bureau SD Ingénierie SA le 23 juillet 2010 et accordée par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en date du 25 novembre 2011,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non, X abstention

5. D'accepter de réaliser les travaux pour la déviation du collecteur des eaux pluviales (EP) de la route de Saconnex-d'Arve sur le nouveau réseau d'évacuation EP de la route de La Chapelle,
6. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 460 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux, dont à déduire la participation du Fonds cantonal d'assainissement estimée à 50 000 F et le prélèvement sur le compte de la « taxe d'écoulement » de 100 000 F, la dépense nette prévue s'élevant à 310 000 F,

7. De comptabiliser la dépense brute prévue de 460 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif,
8. D'amortir le montant net prévu de 310 000 F au moyen de 30 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 71.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2013 à 2042,
9. De prélever sur le compte de la « taxe d'écoulement » auprès de la Caisse de l'Etat la somme de 100 000 F, qui sera comptabilisée en recette d'investissement, sous rubrique No 71.612.

SCA/GR – SF/PL – octobre 2011

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement pour la construction de l'école intercommunale « LE SAPAY »
dans le secteur du PAC La Chapelle Les Sciers,
à Plan-les-Ouates

Vu le plan directeur de quartier N° 29298 D, adopté par résolution du Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 24 avril 2007, du Conseil municipal de Lancy le 31 mai 2007 et par le Conseil d'Etat en date du 27 juin 2007,

vu l'entrée en force du PLQ N° 29'591-529 sur le territoire de la Ville de Lancy,

vu l'enquête publique pour le projet de PLQ N° 29'783-529 sur la commune de Plan-les-Ouates qui s'est déroulée du 3 octobre au 2 novembre 2011,

vu la nécessité de réaliser une école intercommunale (ville de Lancy et commune de Plan-les-Ouates) d'un groupe scolaire et demi dans le périmètre du PAC La Chapelle Les Sciers, soit 16 classes selon le rapport du SRED du mois d'octobre 2011,

vu le concours de projets d'architecture à 2 degrés fondé sur la norme SIA 142 lancé pour la réalisation de cette école et de ses équipements complémentaires, qui s'est déroulé en procédure ouverte conformément à l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP),

vu le crédit d'engagement relatif au concours d'un montant de 325 000 F (représentant 50% du montant complet dont l'autre moitié est à charge de la Ville de Lancy), voté par le Conseil municipal dans sa séance du 24 juin 2008,

vu le crédit d'étude d'un montant de 2 600 000 F (représentant 50% du montant complet dont l'autre moitié est à charge de la Ville de Lancy), voté par le Conseil municipal dans sa séance du 18 mai 2010,

vu l'exposé des motifs EM 16-2011 de novembre 2011, comprenant le descriptif du projet, l'estimation des coûts des travaux, les plans relatifs à cette opération et le planning de réalisation,

vu la requête en autorisation de construire déposée par le bureau CLR Architectes en date du 25 juillet 2011 et qui est en cours d'instruction auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),

vu la prise en charge par la ville de Lancy 50 % du montant total du crédit de construction, qui s'élève à 76 600 000 F,

vu la part à charge de la commune de Plan-les-Ouates, représentant 50% du montant total, soit 38 300 000 F,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non, X abstention

10. D'accepter de réaliser les travaux de construction de l'école intercommunale « Le Sapay » qui comprend :
 1. Un bâtiment scolaire de 16 classes
 2. Un bâtiment scolaire de 8 classes
 3. Un bâtiment parascolaire, restaurant scolaire et bibliothèque
 4. Un bâtiment des sports avec piscine et deux salles de gym
 5. Des locaux de sociétés et de musique en sous-sol
11. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 38'300'000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux, y compris les frais du concours et ceux des études,
12. De comptabiliser la dépense brute prévue de 38 300 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 21.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
13. De prélever sur les financements propres la somme de 1 066 000 F qui sera inscrite dans le compte des investissements, sous rubrique 21.619.
14. D'amortir le montant net prévu de 37 234 000 F au moyen de 30 annuités au budget de fonctionnement, sous rubriques N° 21.331, 34.331, 54.331 « amortissements des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2015 à 2044.
15. De conditionner cette délibération à l'accord par la commune de Lancy d'une délibération similaire.

SCA/PHZ – SF/PL novembre 2011



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 17-2011**
Séance du 20 décembre 2011

DELIBERATION

relative à l'échange de parcelles et à la constitution d'une servitude d'empiètement –
route de Saint-Julien – chemin du Pont-du-Centenaire

Attendu que la commune de Plan-les-Ouates est propriétaire de la parcelle N° 5424, fe 12 de Plan-les-Ouates, sise route de Saint-Julien 178, sur laquelle Services industriels de Genève (ci-après SIG) a construit un poste de transformation et un poste de détente des pressions du gaz, qui ont fait l'objet de deux droits de superficie constitués en 1982,

attendu que cette parcelle est aussi traversée par une canalisation électricité et gaz sur la base d'une servitude de canalisation grevant la parcelle au profit également de SIG,

vu les empiètements sur cette même parcelle de deux parties de bâtiments érigés sur la parcelle N° 788, propriété de M. Ernest Ruegg, attenante à la parcelle de la Commune,

vu l'existence d'un bail octroyé par la Commune à M. Ernest Ruegg, il y a plus d'une trentaine d'années pour une exposition de voitures à vendre, qui est le prolongement de l'activité déployée sur sa propre parcelle N° 788 ; ce bail portant sur l'entier de la parcelle N° 5424, c'est-à-dire également sur le chemin du Pont-du Centenaire et sur les bâtiments des SIG, ce qui n'est pas cohérent,

vu la volonté du Conseil administratif de clarifier la situation foncière de sa parcelle et la relation contractuelle avec M. Ruegg, afin de pouvoir à plus ou moins longue échéance utiliser cette parcelle pour les besoins communaux, malgré sa forme très particulière,

vu l'exposé de motifs EM 17-2011 de novembre 2011,

vu le tableau de mutation (ci-après TM) 16/2011 élaboré par le bureau Jean-Claude Wasser, géomètre, le 28 novembre 2011,

vu l'acte notarié établi par Me José-Miguel Rubido, notaire,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 21 oui, unanimité

1. D'accepter la division de la parcelle N° 5424 propriété de la commune de Plan-les-Ouates, selon le TM 16/2011, fe 12 de Plan-les-Ouates, dressé par le bureau Jean-Claude Wasser, géomètre, le 28 novembre 2011.
2. D'accepter la cession de M. Ruegg à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 788 B de 41 m² et de la parcelle N° 788 C de 2 m², issues de ce TM.
3. D'accepter la réunion de la parcelle N° 788 B de 41 m² et de la parcelle N° 5424 E de 198 m², également issues de ce TM, afin de former une nouvelle parcelle N° dp 7035 de 239m² et de l'incorporer au domaine public communal.
4. D'accepter la cession par la commune de Plan-les-Ouates à M. Ruegg de la parcelle N° 5424 B de 37 m² et de la parcelle N° 5424 D de 6 m², aussi issues du même TM.
5. D'accepter que cet échange de terrain, mètre pour mètre, soit effectué à titre gratuit et sans soulte, vu l'intérêt pour la commune de réaliser cette opération de clarification de la situation foncière et, sur le terrain, notamment pour le domaine public.
6. D'accepter la constitution d'une servitude gratuite d'empiètement d'avant-toit sur la nouvelle parcelle N° 7023 (réunion des parcelles N° 5424 A et N° 788 C) au profit de la nouvelle parcelle N° 7024 (parcelle N° 5424 C), toutes issues du même TM ; telle que figurée par la trame N° A2 au plan de servitude dressé par le bureau de géomètre J.-C. Wasser le 28 novembre 2011.
7. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer l'entier de ces opérations de tous frais et droits, en particulier des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier, vu leur caractère d'utilité publique.
8. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de l'acte notarié y relatif.

20.12.2011/SG/FM



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 19-2011**
Séance du 20 décembre 2011

DELIBERATION

relative au préavis pour le projet de modification des limites de zones N° 29'856-529 pour la création d'une zone de verdure au chemin de Maronsy / chemin de la Vironde, dans le cadre de l'extension du columbarium au cimetière de Plan-les-Ouates

Vu l'exposé des motifs N° 86A-2010 relatif à l'aménagement d'un columbarium au cimetière de Plan-les-Ouates et le crédit d'engagement de 1 127 000 F TTC voté par le Conseil Municipal en date du 22 juin 2010,

vu la demande d'autorisation N° APA 27'205 déposée par le bureau d'architectes Ehrat et enregistrée par l'office des autorisations de construire le 13 décembre 2010,

vu le préavis défavorable de l'Office de l'urbanisme, daté du 26 janvier 2011, en raison de la non-conformité de la zone concernée ne permettant pas la construction d'un dépôt puisque située en zone agricole,

vu le plan de la modification des limites de zones n° 29'856-529 dressé par la commune de Plan-les-Ouates le 6 avril 2011,

vu le projet de loi modifiant les limites de zones (création d'une zone de verdure) au chemin de Maronsy / chemin de la Vironde et l'exposé des motifs y relatif,

vu le rapport explicatif selon l'art. 47 OAT qui doit accompagner toute demande de modification des limites de zones sous initiative communale,

vu la résolution R 21-2011, votée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 mai 2011, approuvant les documents précités et demandant par l'État de Genève l'ouverture de la procédure d'adoption,

vu la mise à l'enquête publique, ouverte par le Département du territoire le 7 septembre 2011, portant le N° 1747, qui s'est terminée le 10 octobre 2011 et qui n'a suscité aucune observation,

vu la demande de l'Office de l'urbanisme du 31 octobre 2011 d'inscrire ce projet de préavis à l'ordre du jour du Conseil municipal,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 21 oui, unanimité,

de préavis favorablement le projet de modification des limites de zones n° 29'856-529 pour la création d'une zone de verdure au chemin de Maronsy / chemin de la Vironde dans le cadre de l'extension du columbarium au cimetière de Plan-les-Ouates.

SCA / EH / 20 décembre 2011

RESOLUTION

relative au projet de schéma directeur cantonal et au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 - concept de l'aménagement cantonal

Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 »,

vu les observations sur l'enquête publique transmises à la commune,

vu la présentation du projet de plan directeur cantonal par l'Office de l'urbanisme, soit pour lui la Direction de la planification directrice cantonale et régionale, aux Conseillers municipaux le 28 novembre 2011,

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,

vu que le concept de plan directeur cantonal *Genève 2030* s'inscrit dans la continuité du plan directeur *Genève 2015* et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,

vu les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal organisés en quatre domaines, l'urbanisation, la mobilité, l'espace rural ainsi que l'approvisionnement, l'élimination et les risques,

vu que ce projet pose comme base de travail le renforcement de la collaboration transfrontalière et qu'il s'inscrit dans un espace régional transfrontalier, les décisions d'aménagement à Genève ayant des incidences sur le fonctionnement de l'agglomération et inversement,

vu le plan directeur communal, approuvé par le Conseil municipal en date du 27 octobre 2009,

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 21 oui, unanimité,

De préavisier défavorablement le projet de schéma directeur cantonal et le projet de concept de plan directeur Genève 2030 aux motifs suivants :

En se projetant à l'horizon 2030, la commune de Plan-les-Ouates relève qu'elle verra naître sur son territoire un grand nombre de logements d'ici à 2025, notamment sur deux périmètres importants tels que les Sciens et les Cherpines. Elle tient à rappeler l'impact considérable qui en découle, comme notamment :

- la qualité de vie des habitants présents et futurs, qu'elle ne souhaite pas banaliser,
- les infrastructures ou les équipements publics à créer ainsi que le financement qui en résulte,
- les répercussions sur l'environnement et sur la mobilité,
- la nécessité d'engager du personnel communal supplémentaire pour gérer et suivre avec attention les dossiers qui se multiplient.

De ce fait, et bien qu'elle soit consciente de l'essor de la région préconisé par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, la Commune tient à ne pas se laisser asphyxier par une croissance démesurée tant en nombre qu'en typologie de logements. Raison pour laquelle elle formule les remarques suivantes :

1. *Densification de la zone villas (5^{ème} zone) – Fiche A03*

La Commune souhaite tant préserver la diversité de son paysage que protéger ses villages :

a) Pour le périmètre d'Arare-Dessous :

La commission de l'aménagement du territoire a manifesté sa volonté, dans sa séance du 26 septembre 2011, de :

- déclasser certaines parcelles en front de la route de Saint-Julien (route de Saint-Julien, route de Bardonnex) en zone 4 de développement (Arare-Dessous) et non en zone 3 tel que préconisé dans le PdCant 2030.
- ne pas engager de modification de zone pour le secteur de villas situées au lieu dit « Les Plantées », chemin de Trapas-Loup, mais de laisser ce dernier en zone 5 de développement.

b) Pour le périmètre de la route du Camp, des chemins Vandiel et de Vers :

- L'urbanisation de cette zone n'est pas en adéquation avec le plan directeur communal voté en 2009 qui prévoit que celle-ci reste en zone villa.
- Si un déclassement de cette zone devait avoir lieu, ce dernier devrait être fait en zone de développement et non en zone ordinaire et s'arrêter au niveau de la parcelle n° 4326, afin que :
 - la commune puisse assurer la maîtrise d'un développement coordonné par la mise en œuvre d'un PLQ ;
 - le périmètre puisse être destiné à des habitants provenant de différentes classes sociales, afin d'assurer une mixité de la population.

c) Pour le périmètre de la route de Saint-Julien (giratoire de la route du Camp – chemin des Voirets / chemin de Vers) :

- Si un déclassement de cette zone devait avoir lieu, ce dernier devrait être fait en zone de développement et non en zone ordinaire afin que :
 - la commune puisse assurer la maîtrise d'un développement coordonné par la mise en œuvre d'un PLQ ;

- le périmètre puisse être destiné à des habitants provenant de différentes classes sociales, afin d'assurer une mixité de la population.

d) Pour le périmètre des chemins Vachoux et Riant-Mont :

- L'urbanisation de cette zone n'est pas en adéquation avec le plan directeur communal voté en 2009 qui prévoit que celle-ci reste en zone villa.
- Si un déclassement de cette zone devait avoir lieu, ce dernier devrait être fait en zone de développement et non en zone ordinaire afin que :
 - la commune puisse assurer la maîtrise d'un développement coordonné par la mise en œuvre d'un PLQ ;
 - le périmètre puisse être destiné à des habitants provenant de différentes classes sociales, afin d'assurer une mixité de la population.

Pour le surplus, la Commune n'est pas favorable à la généralisation proposée par le PDCant 2030 de prévoir pour la zone 5 (villa), une densification jusqu'à 0.4 (40%), sans compter les dérogations possibles pour des hautes performances énergétiques (0.44 ou 0.48). Par contre, elle est disposée à entrer en matière sur une densification augmentée à 0,3 dans la mesure où la hauteur maximale des bâtiments est fixée à 10m.

Sur le plan annexé aux fiches A01 à A03, la commune s'interroge sur le principe ne pas envisager un développement de la zone villa située entre la route de Base et le chemin du Grand-Voiret dès lors que celle-ci sera desservie par le tram. Elle relève qu'à contrario, le canton souhaite urbaniser les secteurs a) et b) ci-dessus, alors que ceux-ci se situent à proximité de la zone agricole et sont mal desservis par les transports en commun.

2. Planification des équipements sportifs et de loisirs – Fiche A15

Dans le secteur des Cherpines, il est fait mention sur le plan de synthèse d'une icône « L » (i.e. loisir, sport) sur la zone de verdure à vocation sportive déjà existante. Cette icône devrait être déplacée en contrebas, sur la zone de 5 hectares en front de la route de Base, qui est prévue dans la modification de zone des Cherpines comme future extension de la zone sportive, selon le plan directeur cantonal en vigueur à ce jour.

3. Réseau de transports collectifs – Fiche B02

Il est mentionné la création d'un deuxième axe de transport en commun en site propre (TCSP) sur la route de Saint-Julien. La Commune s'interroge sur la faisabilité d'un tronçon en site propre à cet endroit, compte tenu de l'étroitesse de la route passant entre les bâtiments.

Par ailleurs, elle relève que l'indication d'un transport public en site propre ne signifie par forcément un tram, surtout si ce dernier est, en l'état du dossier, prévu sur la route de Base. Ceci appuie son souhait de ne pas modifier fondamentalement pour 2030 les typologies des bâtiments aux abords de la route de Saint-Julien, et ce d'autant plus que les transports publics qui y transiteront seront déjà majoritairement occupés par des voyageurs pendulaires. La Commune estime nécessaire de prendre le temps d'évaluer concrètement le réseau des transports publics qui existera en 2025, période d'approbation du Plan directeur cantonal suivant.

4. Réseau routier et autoroutier – Fiche B03

La Commune

- a) rappelle sa volonté du maintien d'une liaison routière entre la route de la Chapelle et le giratoire de la Milice par le biais du P+R du Bachet, et ce en conformité des négociations menées dans le cadre du PDQ de La Chapelle & Les Sciers ;
- b) demande la réalisation de la liaison entre la route d'Annecy et la route de Saconnex-d'Arve en tranchée couverte pour éviter :
 - aux habitants du quartier des Serves de se retrouver tant coupés du reste de la commune (comme l'ont été ceux du quartier de Trèfle-Blanc à l'époque) que soumis aux contraintes de bruit générées par le trafic ;
 - de péjorer les qualités environnementales de la zone renaturée de la Bistoquette et du bois d'Humilly ;
- c) demande la réalisation de la nouvelle demi-jonction autoroutière de la Milice en action prioritaire afin de préserver les villages de Saconnex-d'Arve Dessous et Dessus de l'augmentation constante des charges de trafic et du report de véhicules en provenance de la route de la Chapelle suite aux travaux du CEVA (Genève-Sud). Cette liaison ne devra pas avoir de débouché sur la route de Saconnex-d'Arve dans le sens de circulation en direction de la ville, afin d'éviter un transfert du taux de charge des véhicules en provenance de la route d'Annecy vers Saconnex-d'Arve Dessous ;
- d) constate que le projet de plan directeur cantonal ne mentionne pas la création d'une demi-jonction autoroutière en lien avec les Cherpines.

5. Parcs relais – Fiche B04

- a) Un P+B doit être prévu lors de la construction de chaque P+R. La taille de celui du P+R du Bachet devra être largement dimensionnée vu la présence de d'une halte du CEVA.

6. Promotion de la mobilité douce – Fiche B05

- a) La passerelle au-dessus de l'autoroute, à dessein de la mobilité douce, reliant le secteur des Sciers à celui de la Milice n'est pas mentionnée. Cette réalisation a pourtant été prévue lors des négociations menées par la commune dans le cadre du PDQ La Chapelle & Les Sciers. La Commune demande d'inscrire la réalisation de cette passerelle.
- b) Aucune voie verte pour Genève-Sud ne figure sur les plans (plan général et plan annexe aux fiches B01 à B05). La Commune demande à ce qu'elle y soit rajoutée.

7. Divers

- a) Les lignes tangentielles de transports en commun mentionnées en page 141 ne figurent sur aucun plan. Tout comme celle du bus qui devrait relier Plan-les-Ouates à Confignon par les Cherpines. La commune s'interroge sur la volonté de créer de telles lignes et sur leur tracé, notamment pour la région Genève-Sud.
- b) La Commune souhaite le déclassement de la parcelle 15'138 en ZDIA, en vue de la relocalisation des entreprises situées actuellement aux Cherpines.
- c) Concernant le réseau ferroviaire, il est fait mention sur le plan de synthèse, d'une liaison ferroviaire entre le site d'Archamps et le Bachet-de-Pesay. La Commune n'a, à ce jour, reçu aucune information sur ce projet. Si celui-ci est avéré, elle souhaite être associée à cette démarche. En matière de sport, la Commune relève que la mainmise du DIP sur les installations sportives des établissements scolaires secondaires et supérieurs va à l'encontre de la coordination que ce même département prône au niveau des collaborations intercommunales. Dès lors que d'autres cantons appliquent, avec succès, des directives plus libérales, nous suggérons une adaptation des pratiques à Genève.
- d) Lors de l'élaboration des images directrices pour les principales pénétrantes de verdure, il conviendra, dans les zones dévolues au sport, de ne pas péjorer la fonctionnalité des installations ou pénaliser les activités qui s'y déploient.

M 35-2011

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 20 décembre 2011



Motion

Pour la préservation des espaces arborisés de la Butte

Vu le postulat du groupe Libéral relatif à « la création d'un espace de détente, sous forme de parc public sur la Butte et pour l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol », qui a été examiné dans toutes les commissions municipales,

vu la réponse unanime de celles-ci qui concluaient ne rien vouloir changer sur la Butte,

vu notre souhait de conserver la présence d'arbres aux endroits qu'ils occupent actuellement pour que la Butte garde son aspect actuel dans le futur,

vu le nombre d'années qu'il faut à un arbre pour atteindre sa taille maximale,

vu le grand âge de la majorité des arbres plantés sur la Butte,

vu l'essence la plus présente, à savoir les acacias, dont le plantage n'est plus autorisé,

vu que les arbres ôtés pour raison sanitaire ne sont pas toujours remplacés rapidement (comme notamment le marronnier manquant sur le mail vers la Place des Aviateurs),

le Conseil municipal

décide

1) De charger le Conseil administratif de :

- Présenter un rapport sur l'état sanitaire des arbres situés sur la Butte.
- Proposer dans la mesure du possible un calendrier prévoyant de planter dès 2012 des arbres complémentaires à proximité de ceux existants, afin de leur permettre d'être le plus grand possible au moment où les anciens devront être abattus et éviter ainsi que ce lieu devienne un paysage lisse, sans âme et sans ombre.
- Chiffrer ce projet et de l'inclure dans les budgets 2012 et suivants si nécessaire.
- Profiter de cette étude pour évaluer également l'état des arbres situés dans d'autres périmètres, comme notamment ceux du Mail ou du chemin des Brulaz.

- 2) D'accepter le principe d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2011 si un mandat devait être donné à une société compétente en la matière.

Pour les Radicaux : Joaquim Barbosa, Olivier Broillet, Fabienne Monbaron, Roberto Righetti

Pour les Libéraux : Cédric Epenoy, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben

Motion acceptée à l'unanimité et renvoyée au CA pour traitement.

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2011**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Jeanmonod**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC

M. Jo Burkart, habitant du chemin des Pluviers, sera bref et précis. Il rappelle qu'au mois de juin 2011, il y a donc six mois, le Conseil municipal a accepté la cession du passage des Vieux-Puits contre la construction d'un mur végétalisé. Six mois ont passé et il ne voit rien venir. Pourquoi cela prend-il tellement de temps ?

M. Durand avoue qu'il est quelque peu emprunté pour lui répondre précisément et pour être aussi concis que sa question. Il sait que les tractations sont plus compliquées que ce qui était imaginé, mais à ce jour il ne sait rien de plus et, en l'état, il ne peut pas lui répondre. Il s'engage, en revanche, à obtenir la réponse et soit à la lui faire parvenir par messagerie ou par téléphone, soit à la communiquer lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Il en est désolé, mais n'était pas préparé là-dessus.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats à 23H00.